

Occupation: Ergothérapeute

LA REVUE DE L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC ❖ VOL. 02 N° 02 PRINTEMPS 2021

Chantier du CIQ 2020-2021

L'avenir du système
professionnel
québécois



Soutien et
accompagnement
en tenue de dossier

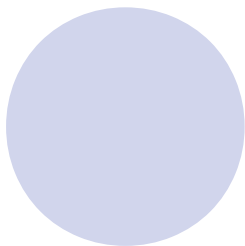
Du nouveau
à l'inspection
professionnelle

La prévention
du suicide



Ordre
des ergothérapeutes
du Québec

VOUS AVEZ UNE QUESTION
RELATIVE À L'APPLICATION
DU **CODE DE DÉONTOLOGIE** FACE
À UNE SITUATION DONNÉE



INFODEONTO@OEQ.ORG • 514 844-5778, POSTE 248

Occupation: **Ergothérapeute**

Ordre des ergothérapeutes du Québec

2021, avenue Union, bureau 920

Montréal (Québec) H3A 2S9

Tél. : 514 844-5778 ou 1 800 265-5778

Télééc. : 514 844-0478

Rédactrice en chef

Catherine Roberge

Rédacteurs

Alain Bibeau, Nancy Boudreault, Philippe Boudreau, Caroline Fortier, Jacynthe Massé, Corinne Parmentier, Catherine Roberge, Nathalie Thompson

Révision linguistique

Gilles Vilasco

Conception graphique et mise en page

gbdesign-studio.com

Publicités

CPS Médias

Dominic Desjardins, conseiller publicitaire

450 227-8414, poste 309

ddesjardins@cpsmedia.ca / cpsmedia.ca

Renseignements et commentaires

ergo@oeq.org

Tirage : 1 625 exemplaires

ISSN 2562-9921 (Imprimé) / ISSN 2562-993X (En ligne)

N° de convention 4002757 de la Poste-publications

Occupation : ergothérapeute est publié 4 fois par année. Il rejoint les quelques 5 800 ergothérapeutes membres de l'Ordre.

Les articles non signés émanent de la rédaction.

Les articles qui n'émanent pas de la rédaction sont signés par leur auteur. Les opinions et points de vue qu'ils contiennent n'engagent que ce dernier.

La publication d'annonces publicitaires dans le présent bulletin ou la mention de produits ou de services dans les textes ne signifie pas que l'Ordre les approuve ni qu'il s'en porte garant.

La transmission d'encarts publicitaires dans le même envoi que le présent bulletin ne signifie pas que l'Ordre approuve les produits ou services ainsi offerts ni qu'il s'en porte garant.

La reproduction des textes apparaissant dans le présent bulletin est autorisée avec mention de la source.

L'utilisation du masculin n'a d'autre but que d'alléger la lecture des textes.



Ordre
des ergothérapeutes
du Québec

OEQ

Imprimé sur Rolland Opaque. Ce papier contient 30% de fibres postconsommation, est fabriqué avec un procédé sans chlore élémentaire et à partir d'énergie biogaz.



ECF

BIOGAZ



Sommaire

Vol. 02 > N°02
Printemps 2021

04

Mot du président

- 04 Les ordres au cœur d'un grand chantier : le *Chantier du CIQ 2020-2021*

08

En direct de l'Ordre

- 08 Élections complémentaires de février 2021 et élections en cours
- 09 Contre la maltraitance envers les personnes âgées 2022-2027
- 09 Le 10^e colloque annuel de l'OEQ en mode virtuel !
- 10 Contre la maltraitance organisationnelle envers les aînés
- 11 Demande d'habilitation auprès du Collège des médecins
- 13 Soutien et accompagnement en tenue de dossiers : une nouvelle approche de formation
- 14 Commentaires de l'OEQ sur le PL 59
- 15 L'inspection professionnelle en temps de pandémie
- 16 Guide de la tenue des dossiers — extraits du site Web
- 17 Programme d'inspection des aspects clinico-administratifs liés à l'exercice de la profession d'ergothérapeute dans le secteur privé
- 18 Énoncé de principes en soutien à la prestation des soins et des services offerts aux travailleurs atteints de blessures neuromusculosquelettiques
- 19 Deux administrateurs nommés reconduits dans leurs fonctions

20

Ergothérapeutes en action

- 20 Remodeler sa vie® : vers une pratique préventive de l'ergothérapie
- 23 La prévention du suicide : une responsabilité professionnelle et sociale des ergothérapeutes
- 25 Erratum
- 25 Prix de la plume d'or 2021 remis à des ergothérapeutes du Québec

26

Nouvelles des partenaires

- 26 Innovation pédagogique facilitant l'apprentissage et l'intégration des stratégies thérapeutiques de relation d'aide utilisées spécifiquement en ergothérapie
- 28 La Fondation Noël au printemps à la rescousse de familles dans le besoin
- 28 Bourses d'études de la Société de l'assurance automobile du Québec

29

Pleins feux sur la relève

- 29 Stage en ergothérapie en milieu émergeant auprès des nouveaux arrivants
- 30 Projet Uni.D : briser la solitude, un pariage à la fois



10



24

31

Avis de limitation du droit d'exercice



31 Bienvenue aux nouveaux membres

32 Formation continue 2020-2021

33 Formation continue autres organismes

Mot du président



Alain Bibeau, erg., M. Sc.

04

es ordres au cœur d'un grand chantier :

le *Chantier du CIQ 2020-2021*

Comme cela a déjà été soulevé antérieurement, l'ensemble des ordres regroupés sous le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) ont amorcé ce qui a été appelé le *Chantier 2020-2021 du CIQ*. En effet, la nécessité de réfléchir quant à l'avenir du système professionnel québécois s'est imposée d'elle-même face à la convergence des divers enjeux en présence.

Les enjeux en présence

On se rappellera que ces réflexions proviennent de diverses préoccupations des parties prenantes, en premier lieu celles de la ministre responsable du système professionnel de l'époque, madame Sonia Lebel. En effet, cette dernière, tout en laissant planer l'idée d'une réforme plus globale du système

professionnel, avait tout d'abord porté une oreille attentive aux récriminations soulevées par diverses instances et regroupements de professionnels quant à l'encadrement du travail des bureaux de syndics. De plus, la ministre s'était montrée soucieuse de trouver une solution face aux divers groupes désirant se constituer en ordres et dont les demandes étaient en attente souvent depuis de nombreuses années.

En second lieu, les préoccupations émises par les ordres eux-mêmes : l'alourdissement réglementaire auquel les ordres font face, tout comme l'extrême lenteur du système à réviser ou faire évoluer les champs d'exercices et les activités des diverses professions (exclusives ou partagées). À cet effet, le manque d'intérêt de l'appareil gouvernemental à soutenir les changements de pratique requis en la matière est décrié. Par exemple, certaines professions n'ont pas vu leur champ d'exercices mis à jour depuis des décennies. Aussi, un obstacle majeur identifié par les ordres à l'évolution du système professionnel : l'approche centralisatrice et technocratique accrue de l'Office des professions du Québec (Office) dans ses rapports avec les ordres.

Les travaux en cours

Conséquemment, ce *Chantier 2020-2021* s'est inscrit clairement comme une priorité incontournable pour le CIQ. Depuis, plusieurs travaux ont été menés afin de documenter ces volets et mettre de l'avant de manière proactive des propositions pour répondre à ces défis et améliorer l'efficacité et l'agilité du système professionnel.

Ainsi, l'ensemble des travaux décidés initialement se poursuivent et pour certains des avancées intéressantes ont



été réalisées, malgré la pandémie du COVID-19. Plus particulièrement, concernant **l'enjeu de l'alourdissement réglementaire**, le CIQ a produit et transmis aux instances concernées deux rapports (phase 1 et phase 2 des travaux identifiés). Ces comptes rendus sont venus étayer plus spécifiquement, pour l'ensemble des ordres, la lourdeur et les délais d'attente pour la révision de leurs règlements ainsi que leurs impacts. De plus, d'autres travaux concernant l'implantation des recommandations proposées ont été débutés à l'hiver 2021.

Pour ce qui vise **l'encadrement de la fonction de syndic**, on se rappellera la création d'un comité *ad hoc* et la consultation publique d'envergure touchant les ordres et divers groupes extérieurs, réalisées l'an dernier. Au terme de ses travaux, le comité *ad hoc* du CIQ a formulé plusieurs recommandations qui ont fait l'objet d'un plan d'action en cours de réalisation :

- l'élaboration de documents d'information et de divers matériels de communication, uniformisés pour les ordres, à l'attention du public et des professionnels qui sont en interactions avec le bureau du syndic ;
- le développement de diverses formations qui seront rendues accessibles à l'ensemble des syndics et syndics adjoints, notamment sur les interventions et enquêtes auprès de personnes vulnérables ;
- la conception d'un code de déontologie s'adressant spécifiquement aux syndics des ordres ;
- la confection d'un guide sur la gouvernance et les bonnes pratiques utiles aux ordres et visant les interactions entre le syndic, la direction générale et la présidence des ordres.

Et s'agissant de ce dernier point, je vous informe que l'Ordre a d'ores et déjà amorcé une réflexion touchant ses propres pratiques de gouvernance et de reddition de compte concernant le bureau du syndic.

Intégrations et fusions d'ordres

Dès le moment où le CIQ se voyait accorder par les ordres, en février 2020, le mandat d'entreprendre formellement des travaux systémiques sous l'appellation *Chantier 2020-2021*, il fut décidé d'accorder la plus grande priorité à l'analyse des **enjeux relatifs à l'intégration de groupes aspirants à la professionnalisation** et auquel s'est ajouté **l'enjeu relié des fusions d'ordres**. En effet, le CIQ ayant à l'époque été interpellé par le président d'un ordre du domaine de la santé quant à la possibilité qu'une intégration de trois groupes aspirants à la professionnalisation soit imposée à son ordre par le gouvernement. Aussi, bien que la Loi puisse permettre à l'Office (article 12 du Code des professions) notamment de suggérer l'intégration d'un groupe de personnes à un ordre (tout comme l'Office peut suggérer la constitution de nouveaux ordres, la fusion ou la dissolution d'ordres existants),

[...] l'Ordre a d'ores et déjà amorcé une réflexion touchant ses propres pratiques de gouvernance et de reddition de compte concernant le bureau du syndic.

on peut facilement imaginer l'onde de choc créée par cette possibilité au sein de l'ordre concerné...

Toutefois, après être intervenu de concert avec l'ordre concerné auprès de la ministre responsable du système professionnel pour empêcher ce coup de force, le CIQ s'était en contrepartie engagé à étudier la question plus globalement. Au même moment, la ministre précisait au CIQ son orientation gouvernementale face à cet enjeu : ne pas créer de nouveaux ordres et souhaiter l'intégration de ces groupes à des ordres existants, tout en n'écartant pas au passage le spectre de possibles regroupements et fusions d'ordres actuels.

Ici, il faut présumer que cette orientation n'était sûrement pas étrangère aux réflexions en cours ailleurs au Canada à ce sujet. En effet, inspirée par des réformes récentes ailleurs dans le monde, principalement en Angleterre, la Colombie-Britannique avait amorcé des travaux visant à revoir la structure des ordres professionnels de la santé sous sa juridiction. Ainsi, l'une des orientations exprimées proposait la fusion de plusieurs ordres et la mise en place d'un « ordre parapluie » regroupant plusieurs ordres alors autonomes. Également, l'Alberta entreprenait un processus similaire en se questionnant sur la pertinence de la structure actuelle. Leur consultation, basée sur une intention d'améliorer l'efficacité et l'efficacités des processus, proposait plusieurs formes de centralisation.

C'est dans ce contexte sensible que le CIQ a priorisé l'analyse de cet enjeu systémique émergent. Pour se faire, le CIQ s'est adjoint plusieurs équipes de consultants extérieurs afin de mener ses travaux sur plusieurs fronts. Un mandat de documenter certaines expériences récentes de fusions d'organisations de divers types (p. ex. entreprises privées, organisations publiques et municipalités) a été donné. Aussi, un mandat de documenter les expériences d'ordres québécois ayant vécu une fusion ou l'intégration d'un groupe aspirant à la professionnalisation (p. ex. les thérapeutes en réadaptation physique [TRP] à l'Ordre des physiothérapeutes qui est ainsi devenu l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec).

Évidemment, le petit nombre d'expériences québécoises ne permet pas de généraliser quoi que ce soit, mais les résultats de ces travaux ont quand même permis de préciser certains éléments, dont ceux touchant une *fusion* d'ordres par opposition à une *intégration* à un ordre. De plus, une autre catégorie de fusion plus spécifique, l'*unification* d'ordres a été identifiée. Cette dernière, en plus de fusionner et consolider les différentes entités, implique que l'ordre résultant ne sera responsable que d'une seule nouvelle profession. Au sein

du système professionnel québécois, une seule unification d'ordres a déjà vu le jour, soit celle de trois ordres comptables et qui a donné naissance à la profession de comptable professionnel agréé (CPA).

Un positionnement prudent

Finalelement, les constatations ressorties de ces analyses auront permis au CIQ de produire un document de positionnement en la matière. En résumé, ce rapport rappelle que la fusion d'ordres professionnels et l'intégration de groupes aspirant à la professionnalisation à des ordres existants comportent de réels défis. Et ces défis ne doivent pas être sous-estimés, car les impacts sont globaux, tant du point de vue de la gouvernance, de la structure organisationnelle, de la culture et de l'identité professionnelles, que des opérations (p. ex. admission, surveillance) des ordres touchés.

Néanmoins, sans adopter une posture défensive, ce positionnement s'inscrit dans une attitude prudente : advenant le choix de la fusion d'ordres professionnels existants, il importe, d'abord et avant tout, de déterminer quels sont les arguments le justifiant et quels sont les objectifs attendus. Surtout que les études existantes démontrent que le gain d'efficacité et d'efficacités est rarement au rendez-vous.

De plus, il ressort de l'analyse et du positionnement du CIQ



[...] les piliers fondateurs d'autoréglementation, d'autogestion et d'autonomie dans l'encadrement par les pairs de l'exercice de notre profession doivent continuer d'être défendus avec force.

que tout projet de fusion entre ordres devrait être à son origine essentiellement consensuel. De plus, le cas échéant, un tel projet devrait faire l'objet d'une planification rigoureuse et d'une étude préliminaire déterminant l'ensemble des modalités à mettre en place. La performance générale du système professionnel peut en être à l'évidence affectée.

Quant à l'intégration d'un groupe aspirant à la professionnalisation à un ordre, le positionnement du CIQ rappelle à raison qu'il y a certainement lieu de se questionner quant à l'intention initiale. Quels sont les motifs justifiant l'intégration à un ordre déjà existant plutôt que de procéder à la création d'un nouvel ordre autonome (comme dans deux exemples récents, pour nos confrères et consœurs sexologues et criminologues avec la création de deux nouveaux ordres professionnels distincts). Encore une fois, une telle situation d'intégration a déjà montré que les efforts à déployer sont importants pour l'ordre d'accueil. Conséquemment, tout comme pour un projet de fusion, le CIQ soulève qu'un projet d'intégration d'un groupe aspirant à la professionnalisation à un ordre devrait aussi être consensuel, faire l'objet d'un plan d'intégration ; en plus, il faudrait que le gouvernement s'engage financièrement à son déploiement.

Conclusion

Pour ce qui concerne notre ordre, je crois qu'il faut saluer ce positionnement du CIQ qui, sans fermer la porte aux besoins d'évolution et d'amélioration du système professionnel, vient placer un bémol sur certaines trajectoires qui pourraient souhaiter être empruntées sans qu'il y ait eu préalablement de réels débats sur le fond.

Comme Président de l'Ordre, je reste sensible à ce que notre ordre ne soit pas à l'abri de l'un ou l'autre de ces derniers scénarios. Toutefois, pour ma part je ne considère pas qu'actuellement l'argumentaire qui justifierait une telle orientation soit suffisamment convaincant pour espérer emporter l'adhésion de l'Ordre en la matière.

De plus, je me permettrai de revenir sur un passé récent et rappeler humblement qu'il faudrait probablement viser ailleurs ! En effet, déjà les travaux de la Commission Charbonneau ont mis en exergue une zone évidente de faiblesse du système professionnel (zone de faiblesse qui faisait d'ailleurs consensus au sein des ordres bien avant ladite Commission...). Cette zone de faiblesse exposait l'enjeu des leviers insuffisants dont les ordres disposent pour l'encadrement juridique des dirigeants de sociétés et d'entreprises engagées dans la prestation des services offerts par les professionnels membres d'ordres.

Dès lors, à mon avis, il aurait lieu d'inviter le gouvernement à considérer cet enjeu (auquel, de mon point de vue, pourrait pertinemment s'ajouter d'autres enjeux contemporains pour un meilleur encadrement de nos professions telles, les télépratiqués et l'intelligence artificielle, ainsi que d'autres enjeux sociétaux d'actualité) comme la priorité d'une prochaine étape à une réforme constructive du système professionnel québécois.

Par ailleurs, je peux vous assurer que l'Ordre restera vigilant pour la suite des choses tout en étant pleinement conscient des turbulences actuelles. Toutefois, je continue de penser qu'ayant fait leurs preuves depuis longtemps, les piliers fondateurs d'autoréglementation, d'autogestion et d'autonomie dans l'encadrement par les pairs de l'exercice de notre profession doivent continuer d'être défendus avec force.

Conséquemment, fort de ces piliers et de son identité, je peux vous assurer que l'Ordre continuera de collaborer sans réserve avec les différentes instances du système professionnel afin de poursuivre et améliorer de manière réelle la réalisation de notre rôle délégué par l'État québécois : la protection du public.



Élections complémentaires de février 2021 et élections en cours

Rapport des élections complémentaires de février 2021

À la suite des élections régulières et complémentaires tenues à l'automne 2020, trois postes d'administrateurs au Conseil d'administration (CA) répartis dans deux régions électorales sont demeurés vacants : un poste dans la région 1 et deux postes dans la région 4. Conformément à la procédure adoptée par le CA, un nouvel appel de candidatures a été lancé parmi

les membres de l'Ordre des régions électorales visées. Les candidatures qui ont été reçues et acceptées ont alors été soumises aux membres du CA afin qu'ils élisent au scrutin secret les nouveaux administrateurs des deux régions.

Au terme de la période de mise en candidature, c'est-à-dire le 2 février 2021 à 16 h, deux candidatures avaient été reçues et acceptées par région électorale. Elles ont toutes été soumises aux membres du CA lors de sa rencontre du 19 février 2021. Voici les résultats des votes qui ont été tenus :

RÉGIONS ÉLECTORALES	RÉGIONS ADMINISTRATIVES INCLUSES DANS LA RÉGION ÉLECTORALE	NOMBRE DE POSTES À POURVOIR	DURÉE DU MANDAT	CANDIDATURES REÇUES	RÉSULTAT DU SCRUTIN
1	Bas-Saint-Laurent, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1	2 ans et 10 mois	Chantale Bélanger Annie Bourgeois	Élue à la majorité (7 - 6) : Annie Bourgeois (1 ^{er} mandat)
4	Saguenay-Lac Saint-Jean, Capitale-Nationale, Estrie, Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec	2	1 an et 10 mois	Éric Gagnon Garry Lessard	Élus à l'unanimité : Éric Gagnon (1 ^{er} mandat) Garry Lessard (1 ^{er} mandat)

Toutes nos félicitations à ces administratrices et administrateurs élus.

Élections en cours

Alors que les élections aux postes d'administrateurs du CA sont habituellement tenues le premier jeudi de novembre, ces élections sont exceptionnellement tenues le 27 mai 2021 : il s'agit de la dernière étape des mesures transitoires prévues au **Règlement sur l'organisation de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec et les élections à son Conseil d'administration**.

Par conséquent, le 8 avril dernier, vous avez reçu un avis d'élection par courriel de l'Ordre vous informant que 7 postes d'administrateurs au Conseil d'administration étaient en élection au printemps 2021. La fin de la période de mise en candidature est le 27 avril 2021 à 16 h.

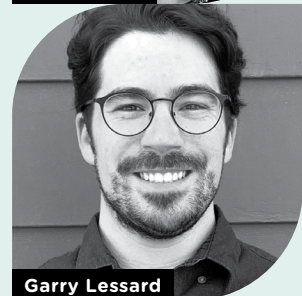
Pour toutes les précisions sur ces élections, veuillez consulter la **page du site Web de l'Ordre qui y est dédié**.



Annie Bourgeois



Éric Gagnon



Garry Lessard

Contribution de l'Ordre à l'élaboration d'un plan d'action gouvernemental visant à contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2022-2027

L'ORDRE A DÉPOSÉ EN MARS DERNIER UN **MÉMOIRE** DANS LE CADRE D'UNE CONSULTATION DU SECRÉTARIAT AUX AÎNÉS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS) AUPRÈS DE SES DIVERS PARTENAIRES.

Cette démarche de consultation s'inscrit dans la continuité du *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022* et vise à élargir à ses différents partenaires la contribution à l'élaboration du *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2022-2027*. Soucieux de contribuer à sa réussite et dans la

perspective d'assumer son rôle social dans une perspective de protection du public, l'Ordre a émis huit recommandations dans son mémoire qui mettent en évidence l'apport important de l'ergothérapeute à la lutte contre la maltraitance et à la promotion de la bienveillance. Ce document a été produit grâce à la contribution de six experts du domaine ou des problématiques qui y sont liées. Par leur présence dans le quotidien des personnes âgées, les ergothérapeutes sont des professionnels de premier

plan pour repérer diverses formes de maltraitance, notamment l'âgisme, le capacitisme ainsi que les maltraitances organisationnelle, financière et psychologique. Nonobstant leur contribution en matière de repérage, les ergothérapeutes ont également, de l'avis de l'Ordre, un rôle clé dans la prévention de la maltraitance, entre autres par la promotion de la bienveillance, et ce, en optimisant l'autonomie et la participation sociale des personnes âgées.

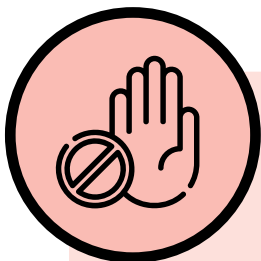


LE 10^E COLLOQUE ANNUEL DE L'OEQ EN MODE VIRTUEL !

Le prochain colloque annuel de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec aura lieu le vendredi 24 septembre prochain sous le thème « L'ergothérapie dans un monde en changement ». En raison de la pandémie de la COVID-19, pour la toute première fois, le colloque aura lieu de façon entièrement virtuelle. Ainsi, les ergothérapeutes à travers la province pourront y assister depuis le confort de leur maison.

La programmation complète sera disponible vers la fin du mois de mai sur le Portail.OEQ. De plus, durant le colloque, vous aurez aussi la possibilité de rencontrer divers partenaires dans un salon des exposants virtuel en plus de visionner des capsules vidéo des étudiants qui vous présenteront leur projet d'étude.

Suivez les prochaines nouvelles entourant cet événement et au plaisir de vous y voir ! <



CONTRE LA MALTRAITANCE ORGANISATIONNELLE ENVERS LES AÎNÉS

L'Ordre est grandement sensible à l'enjeu de contrer la maltraitance organisationnelle envers les aînés. Ainsi, depuis les dernières années l'Ordre s'est fait un devoir d'apporter sa contribution aux instances gouvernementales concernées afin d'identifier des pistes et des actions pour y remédier (Ex. le dépôt, en 2016, d'un mémoire sur le projet de Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées 2017-2022 et également, plus récemment, celui en réponse à la consultation du Secrétariat des aînées (SA) du ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) sur le plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées (PAM) 2022-2027 – voir sur le site Web de l'Ordre <https://bit.ly/3agZ5WW>). Malheureusement, cet enjeu reste encore d'actualité et a même été mis en exergue avec le drame sans précédent vécu dans les CHSLD dans la dernière année avec la pandémie.

Conséquemment, l'Ordre n'a pas hésité à saluer

dès l'hiver dernier l'initiative d'une équipe d'ergothérapeutes chercheuses¹ dans le cadre de l'élaboration de leurs projet novateur. Ce projet aura d'abord été inspiré par de nombreux témoignages d'ergothérapeutes cliniciens travaillant avec des aînés en CHSLD et ayant soulevés des enjeux éthiques vécus dans leur pratique professionnelle liés à la maltraitance organisationnelle subie par les aînés dans le réseau public et privé de la santé.

Le projet, qui a débuté depuis quelque temps, a comme objectif le codéveloppement d'un outil destiné aux intervenants terrain et aux gestionnaires d'organisations de santé, visant à repérer, dénoncer et contrer la maltraitance organisationnelle subie par les aînés résidents en CHSLD, en CH et à domicile. Évidemment, la visée finale de ce projet est inédite car aucun outil n'a été développé jusqu'à maintenant pour contrer cette forme de maltraitance.

À ce titre, dans sa prérogative de protection du public l'Ordre est enthousiasme de pouvoir contribuer à ce projet à travers la présence d'un de ses représentant au sein du Comité viseur. Ce dernier agit en suivi et en conseil au comité de co-développement et comprend de nombreux acteurs dont des représentants de d'autres ordres professionnels (infirmière et travailleuse sociale), de l'INESSS, du SA, des représentants de milieux cliniques (ex. CHU, CIUSSS, CLSC, milieux privés) des membres de l'équipe de recherche, des proches-aidants, des aînés et de la FADOQ. Ainsi, le comité aviseur a tenu sa première rencontre en mars dernier et l'Ordre aura certainement l'occasion de vous revenir sur l'évolution des choses concernant ce projet. <

¹ Marie-Josée Drolet, erg., PhD., et Marie-Michèle Lord, erg., PhD., professeures au département d'ergothérapie de l'UQTR. Mélanie Ruest, erg., PhD., postdoctorante au département d'ergothérapie de l'UQTR. Chantal Viscogliosi, erg., PhD., professeure à l'École de réadaptation de l'Université de Sherbrooke. Chantal Pinard, erg., M. Sc., professionnelle de recherche à l'UQTR.



Demande d'habilitation auprès du Collège des médecins

DEMANDE D'HABILITATION RÉGLEMENTAIRE AUPRÈS DU COLLÈGE
DES MÉDECINS POUR LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS MÉDICALES
PAR LES ERGOTHÉRAPEUTES DANS LE DOMAINE DE LA DYSPHAGIE

Ces dernières années, comme vous le savez, le sujet de la dysphagie s'est régulièrement retrouvé dans les actualités de notre Ordre. En effet, l'évaluation et les interventions auprès des personnes dysphagiques soulèvent tout particulièrement des enjeux de collaborations interprofessionnelles qui interpellent l'Ordre.

Pour l'Ordre, il s'avère reconnu que les ergothérapeutes sont parmi les professionnels régulièrement sollicités auprès de multiples clientèles (nourrisson, enfant, adolescent, adulte, aîné) et dans divers milieux cliniques (centre hospitalier, centre de réadaptation, CLSC, centre d'hébergement, unité de transition, clinique privée, etc.) pour évaluer et intervenir dans le domaine de la dysphagie en vue d'optimiser l'autonomie et la sécurité de l'alimentation. D'ailleurs, que ce soit à l'échelle du Canada, aux États-Unis ou ailleurs dans le monde, les ergothérapeutes sont reconnus pour offrir des services de haut niveau pour ce domaine d'expertise.

À l'automne 2020, le Collège des médecins du Québec (CMQ) a consulté l'Ordre concernant un projet de règlement visant à habilitier les orthophonistes à réaliser des activités médicales. Plus spécifiquement, il s'agit de prescrire un examen d'imagerie médicale de vidéofluoroscopie de la déglutition, ainsi que de réaliser des évaluations

naso-endoscopiques. Évidemment, ce projet d'habilitation vise l'exercice de la profession d'orthophoniste dans le domaine de la physiologie de la voix, mais également dans celui de la dysphagie. Dans ces circonstances l'Ordre, tout en accueillant favorablement la proposition d'autoriser les orthophonistes à exercer les activités visées, a souhaité



[...] l'Ordre, tout en accueillant favorablement la proposition d'autoriser les orthophonistes à exercer les activités visées [...] sous réserve que ce projet puisse ouvrir une démarche identique d'habilitation réglementaire [...] pour les ergothérapeutes.

[...] une telle habilitation pour les ergothérapeutes favoriserait sans contredit la continuité et une accessibilité plus grande aux services pour la clientèle dysphagique [...]

transmettre plusieurs commentaires au CMQ quant au contenu du projet de règlement proposé. De plus, il est important de souligner que cet accueil favorable par l'Ordre s'est exprimé *sous réserve* que ce projet puisse ouvrir une démarche identique d'habilitation réglementaire par le CMQ pour les ergothérapeutes.

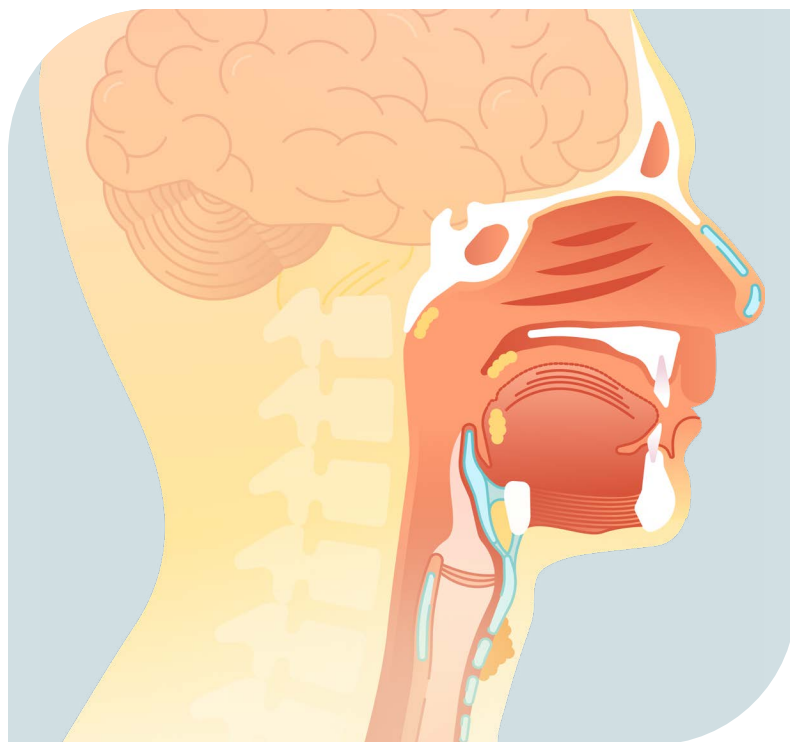
L'Ordre estime en effet qu'en fonction du champ d'exercice des ergothérapeutes, des activités qui lui sont réservées et des compétences qu'il possède, il serait sans équivoque dans l'intérêt du public que les ergothérapeutes soient également habilités à réaliser ces mêmes activités médicales. Évidemment, cela dans le respect et selon les diverses conditions qui seraient énoncées au dit règlement, dont la réussite de certaines activités de formation. Pour l'Ordre, une telle habilitation pour les ergothérapeutes favoriserait sans contredit la continuité et une accessibilité plus grande aux services pour la clientèle dysphagique tout en bonifiant le travail interdisciplinaire requis auprès de cette clientèle.

Conséquemment, face à l'ouverture inédite et à l'accueil favorable du CMQ à cette demande, l'Ordre a entrepris en priorité les travaux requis afin de documenter sa demande d'habilitation pour les ergothérapeutes. Cette démarche, réalisée en toute transparence et collaboration tant avec le CMQ qu'avec l'Ordre des orthophonistes

et audiologistes du Québec (OOAQ), a culminé le 18 mars dernier par le dépôt et la présentation de la demande de l'Ordre au Comité des activités médicales partageables du CMQ.

Au moment d'écrire ces lignes, l'Ordre était toujours en attente de la décision du Collège des médecins quant à sa demande. Ainsi, advenant une décision favorable du Comité des activités médicales partageables du CMQ, d'autres travaux devront se poursuivre. En effet, le

cas échéant, la prochaine étape serait de finaliser le projet de règlement en vue de son adoption par le Conseil d'administration du CMQ pour, par la suite, être soumis à l'Office des professions du Québec pour son approbation ultime. D'ici là, l'Ordre demeurera actif dans ce dossier d'importance et vous tiendra informé de l'évolution des choses en la matière.





SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT EN TENUE DE DOSSIERS :

UNE NOUVELLE APPROCHE DE FORMATION

L'OEQ est heureux de proposer aux membres cette année, pour la première fois, le service de soutien et d'accompagnement en tenue de dossiers en formule de groupes en rencontres virtuelles.

Pour cette première édition, une trentaine d'ergothérapeutes prêts à s'engager dans une démarche de changements sont répartis en six groupes de travail, selon le type de milieu :

- enfance-jeunesse : milieu scolaire, réadaptation, milieu communautaire ;
- adultes et aînés : pratique privée, hébergement, maintien à domicile.

Riche des enseignements tirés du projet pilote de service de soutien et d'accompagnement en milieux cliniques réalisé en 2019, cette nouvelle approche de formation combine une variété de méthodes favorisant le développement des compétences de rédaction et soutenant l'amélioration de la pratique, permettant ainsi à la personne participante de simplifier sa tenue de dossiers et d'en accroître l'efficacité.

Karine Plouffe et K. Elisa Martin, ergothérapeutes, constituent l'équipe accompagnatrice en enfance-jeunesse.

Chantal Boucher, ergothérapeute et ergonome, Éric Constantin, erg., M. Read, accompagneront pour leur part les groupes en clientèle adultes et aînés.

Tout au long du processus, l'équipe accompagnatrice guide le groupe d'ergothérapeutes dans sa réflexion afin d'amener chacun et chacune à se questionner sur sa démarche clinique et de lui permettre ainsi de répondre lui-même à ses besoins et questionnements relatifs à la tenue de dossiers.

Les inscriptions pour cette première édition sont complètes. Chaque année, nous proposerons l'activité à différents types de milieux. Nous vous en donnons des nouvelles dans l'*Info-OEQ*, ainsi que sur le Portail.OEQ. <



ERGOTHÉRAPEUTES RECHERCHÉS

PRIME DE RECRUTEMENT DE 400\$*

CLINIQUES PRIVÉES
CENTRES HOSPITALIERS
CENTRES D'HÉBERGEMENT
MAINTIEN À DOMICILE
VACCINATION

Offrez-vous la
QUALITÉ DE VIE
que vous méritez!



PLACEMENT EN SANTÉ

*certaines conditions s'appliquent

cv@codebleu.ca
1-877-343-BLEU
codebleu.ca



AP-2000016

Commentaires de l'OEQ sur le PL 59

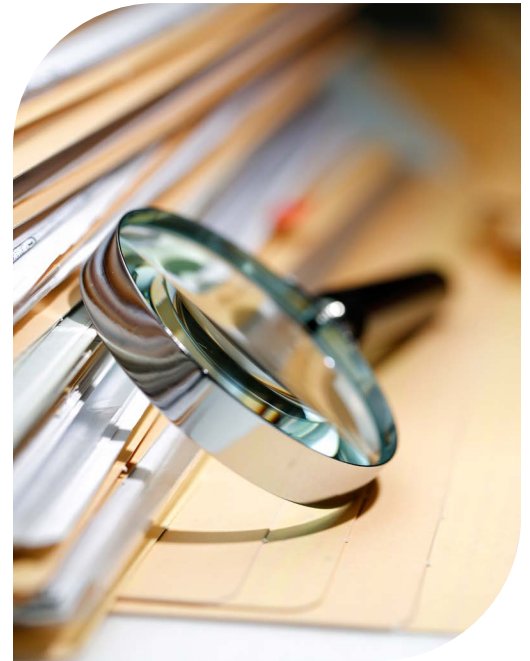
À L'AUTOMNE 2020, LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC A DÉPOSÉ UN PROJET DE LOI MODERNISANT LE RÉGIME DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL, LE PROJET DE LOI NO 59 (PL 59). CE PROJET D'ENVERGURE PROPOSE UN GRAND NOMBRE DE MODIFICATIONS NOTAMMENT À SES DEUX LOIS-CADRES, SOIT LA LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (LSST) ET LA LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES (LATMP).

Concrètement, cette réforme qui concerne autant l'accès aux régimes d'indemnisation que la prévention des lésions professionnelles prévoit aussi apporter des modifications au processus de réadaptation offert aux travailleurs visés. Ainsi, l'Ordre a décidé de porter son attention à cette proposition législative, plus spécifiquement sur les modifications visant la prestation des services offerts par les ergothérapeutes auprès des travailleurs ayant subi des lésions professionnelles. Plus particulièrement, selon sa prérogative de protection du public, l'Ordre s'est attardé sur les éléments pouvant présenter des effets potentiels sur l'accès et la qualité des services offerts et sur la réglementation professionnelle inhérente à l'exercice de la profession d'ergothérapeute. À ce titre, en début d'année l'Ordre a transmis aux membres de la Commission de l'économie et du travail de l'Assemblée nationale du Québec un document avec ses commentaires. [voir le site de l'OEQ : <https://bit.ly/3I0nV1j>].

De plus, l'Ordre a profité de l'occasion pour rappeler les contributions essentielles et croissantes des ergothérapeutes dans ce domaine. En effet, les ergothérapeutes constituent l'un des

principaux groupes de professionnels auxquels la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a recours afin d'offrir des services aux travailleurs (p. ex. activités de prévention et promotion de la santé en milieu de travail, de réadaptation professionnelle, d'évaluation des besoins en aide personnelle, en équipements adaptés, en aménagement de domicile, etc.). Aussi, plus de 17 % des membres de l'Ordre rapportent offrir des services de réadaptation professionnelle aux personnes ayant subi une lésion professionnelle ou atteintes d'une maladie professionnelle, que ce soit en exercice dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux ou dans le secteur privé.

Plus spécifiquement, l'Ordre a salué en premier lieu, plusieurs éléments positifs visés par cette modernisation. En second lieu, l'Ordre a signifié ses inquiétudes et ses questionnements afin d'éviter que les services de réadaptation pour les travailleurs et travailleuses victimes d'une lésion professionnelle ne soient diminués, compromettant ainsi une réadaptation optimale. De plus, l'Ordre a souligné que plusieurs des modifications annoncées dans cette modernisation du régime de santé et de sécurité du travail seront actualisées par de futures modifications réglementaires. Conséquemment,



l'Ordre a réitéré sa volonté de participer aux travaux ultérieurs de révision des règlements d'application de la LATMP et de la LLST considérant leurs incidences sur l'exercice des ergothérapeutes auprès des travailleurs québécois.

Au moment d'écrire ces lignes, l'étude détaillée du PL 59 en Commission se poursuit. Ainsi, l'Ordre continuera de suivre ces travaux et vous tiendra informé de leur évolution et aboutissement.



L'inspection professionnelle en temps de pandémie

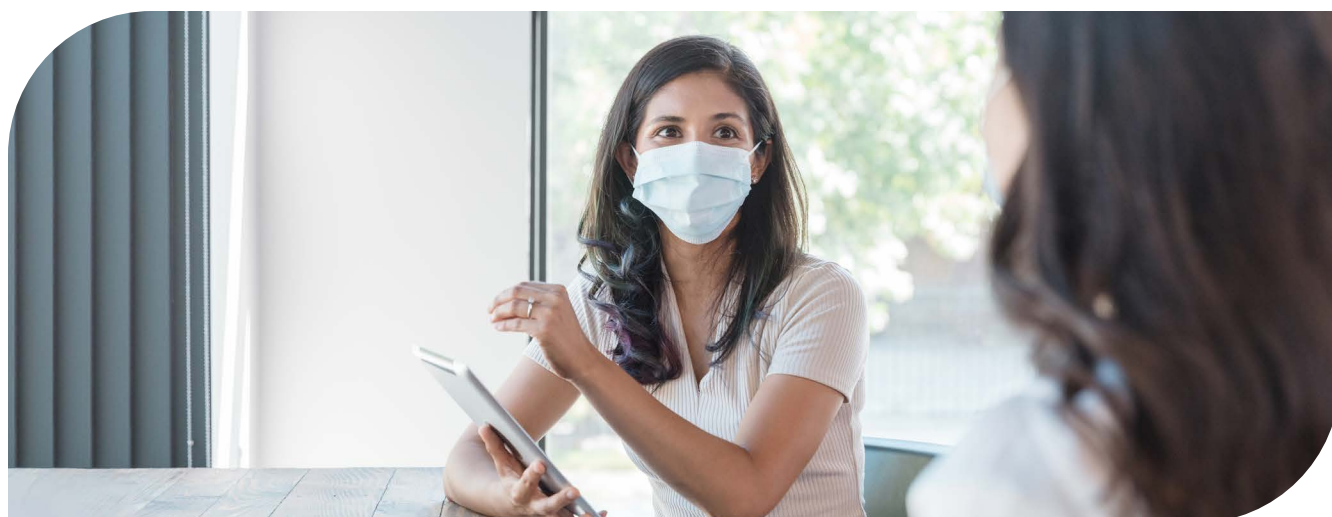
LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE ACTUELLE ET L'ÉTABLISSEMENT DE LA NOUVELLE BASE DE DONNÉES POUR LE VOLET INSPECTION A RALENTI CERTAINES DE NOS ACTIVITÉS DES DERNIERS MOIS. L'ÉQUIPE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE S'EST MONTRÉE PARTICULIÈREMENT SENSIBLE À LA RÉALITÉ DES ERGOTHÉRAPEUTES EN EXERCICE DEPUIS LE DÉBUT DE LA PANDÉMIE ET DANS LA PLANIFICATION DE SON PROGRAMME D'INSPECTION 2020-2021.

En effet, considérant que les activités professionnelles des ergothérapeutes peuvent avoir été affectées de différentes façons dans le contexte actuel (p. ex. : surcharge de travail en raison d'un manque d'effectifs, heures supplémentaires imposées, délestage), certains assouplissements ont été mis en place dès les premières semaines de la mise en vigueur des mesures sanitaires. Par exemple, tout en considérant la protection du public, nous avons suspendu temporairement les mesures de perfectionnement en cours, retardé l'envoi de certaines décisions ou accordé des délais supplémentaires pour transmettre de la documentation complémentaire.

Nous avons également attendu un « certain retour à la normale » avant la transmission des avis d'inspection professionnelle pour le programme 2020-2021. De plus, afin de permettre aux ergothérapeutes sélectionnés dans le cadre de ce programme d'inspection professionnelle de s'acquitter

de cette obligation en dépit du contexte pandémique, il a été décidé d'accorder un plus grand délai pour la préparation de leur dossier d'inspection et la transmission des documents attendus, d'élargir les critères concernant les dossiers à soumettre et bien sûr, de continuer à considérer avec toute la sensibilité requise le contexte de pratique de l'ergothérapeute notamment, pour les ergothérapeutes affectés à de nouvelles activités professionnelles ou en délestage.

Par ailleurs, la nouvelle base de données pour le volet inspection nous permet, pour le programme d'inspection en cours, d'améliorer l'efficacité de la transmission des avis d'inspection professionnelle. En effet, pour une première fois, tous les avis d'inspection professionnelle transmis le 2 février dernier l'ont été par courriel. Malgré de petits problèmes techniques rencontrés, que nous avons rapidement corrigés, cette amélioration nous permet certes d'être plus efficaces, mais également de réduire les coûts associés à cette activité tout en participant à la conservation de nos ressources.



Guide de la tenue des dossiers – extraits du site Web

LE GUIDE DE LA TENUE DES DOSSIERS QUI SE TROUVE SUR LE SITE WEB DE L'OEQ ([HTTPS://WWW.OEQ.ORG/ERGOTHERAPEUTES/PUBLICATIONS/DOCUMENTS-PROFESSIONNELS/LA-TENUE-DES-DOSSIERS-EN-ERGOTHERAPIE/](https://www.oeq.org/ergotherapeutes/publications/documents-professionnels/la-tenue-des-dossiers-en-ergotherapie/)) EST UNE EXCELLENTE SOURCE D'INFORMATION LORSQUE VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS SUR LE CONTENU DE VOS DOSSIERS.

Dans les prochaines éditions de *l'Occupation : ergothérapeute*, nous vous présenterons des extraits du site Web qui sont les plus consultés par les utilisateurs. À l'honneur cette semaine : la demande de services.

Demande de services (DDS)

L'analyse de la demande de services (DDS) doit être effectuée en vue de déterminer **l'admissibilité, la pertinence et le degré de priorité** de la demande. Au terme de cette analyse, il est donc possible qu'une DDS ne donne pas ouverture à une prestation de services en ergothérapie. Or cette situation ne dispense pas systématiquement l'ergothérapeute de tenir un dossier.

Pour en savoir plus : **Arbre décisionnel lié à la nécessité pour l'ergothérapeute de rendre compte au dossier de l'analyse de la demande de services (DDS) lorsque la responsabilité de cette analyse lui incombe.**

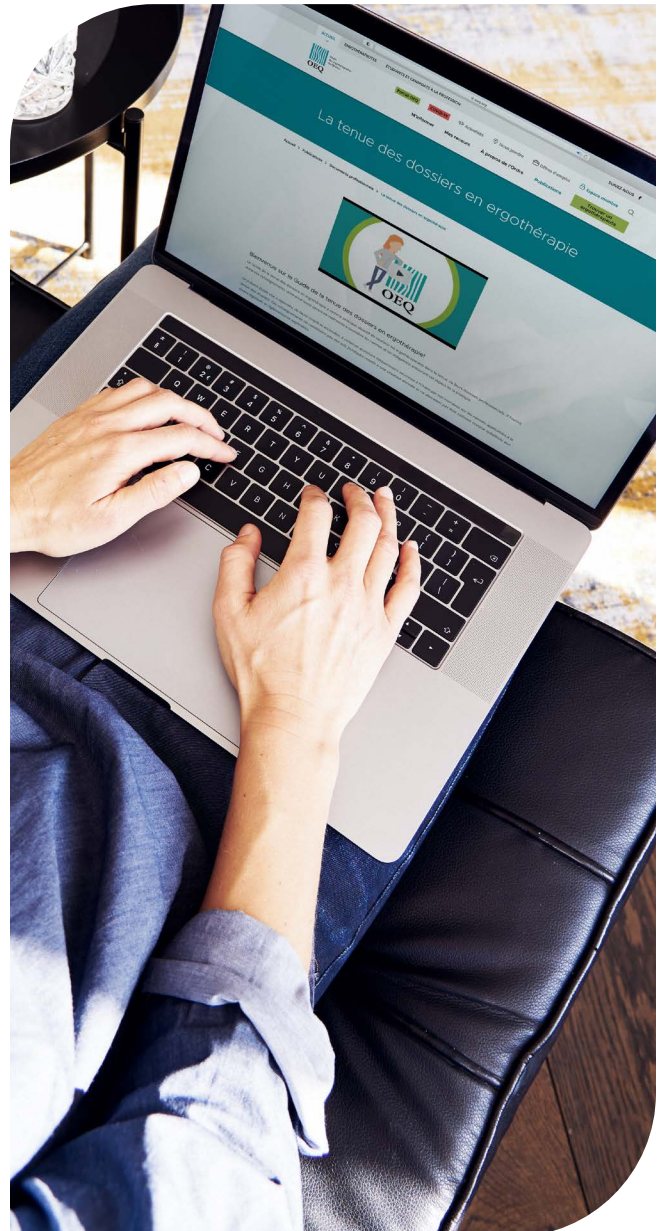
Lorsqu'il a été établi qu'une demande de services (DDS) est admissible et pertinente, les éléments à retrouver au dossier sont les suivants :

- **Date de la demande de services**
 - **Motifs ou objet de la demande de services**
 - **Identité du demandeur de services**
- Lorsque la situation le requiert :
- **Présence d'un délai de prise en charge et sa justification**

Autres renseignements

Pour en savoir plus sur la demande de services le contenu y étant plus complet, consulter la page :

<https://www.oeq.org/ergotherapeutes/publications/documents-professionnels/la-tenue-des-dossiers-en-ergotherapie/49-demande-de-services-dds-.html>



Programme d'inspection des aspects clinico-administratifs liés à l'exercice de la profession d'ergothérapeute dans le secteur privé

EN RAISON DES DIRECTIVES DE LA SANTÉ PUBLIQUE POUR LIMITER LA PROPAGATION DE LA COVID-19, LE DÉBUT DU PROGRAMME D'INSPECTION DES ASPECTS CLINICO-ADMINISTRATIFS 2020-2021 A ÉTÉ REPOUSSÉ AU PRINTEMPS 2021 POUR ÉVITER LES INSPECTIONS EN PRÉSENTIEL DURANT LES 1^{RE} ET 2^E VAGUES DE LA PANDÉMIE.

Les avis préliminaires seront transmis aux ergothérapeutes des milieux visés par l'inspection dès le début du mois d'avril, via le **Portail.OEQ**.

Pour s'assurer que les visites d'inspection des aspects clinico-administratifs puissent se réaliser de façon sécuritaire pour tous, l'équipe de l'inspection professionnelle a établi un protocole pour les inspections en présentiel ainsi qu'un questionnaire sur les symptômes associés à la COVID-19, à remplir par l'inspecteur qui effectuera la visite et par l'ergothérapeute qui agira à titre de répondant lors de cette visite.

Par ailleurs, le programme d'inspection des aspects clinico-administratifs liés à l'exercice de la profession d'ergothérapeute dans le secteur privé 2020-2021 permettra de vérifier le respect des normes sanitaires en vigueur par les milieux visés. À cet égard, les ergothérapeutes exerçant dans ces milieux recevront un questionnaire sur les mesures sanitaires qu'ils devront remplir. Lors de la visite de l'inspecteur, celui-ci validera les renseignements fournis.

L'équipe de l'inspection profession-

nelle vous rappelle qu'à la page d'accueil du Portail.OEQ, un questionnaire d'autoévaluation-test est disponible pour vérifier la conformité de votre cabinet privé aux normes édictées dans le

Cadre de référence sur les aspects clinico-administratifs liés à l'exercice de la profession d'ergothérapeute dans le secteur privé :



Questionnaire d'autoévaluation

Est-ce que l'exercice de votre profession en cabinet privé est conforme aux six normes édictées par l'OEQ dans son [Cadre de référence sur les aspects clinico-administratifs liés à l'exercice de la profession d'ergothérapeute dans le secteur privé](#)? Pour le savoir, faites le test!

[Accéder à mon questionnaire d'autoévaluation aspects clinico-administratifs - secteur privé](#)



Énoncé de principes en soutien à la prestation des soins et des services offerts aux travailleurs atteints de blessures neuromusculosquelettiques

NOUVELLE PUBLICATION DE LA COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CNESST)

En février dernier, la CNESST a publié un document intitulé **Énoncé de principes en soutien à la prestation des soins et des services offerts aux travailleurs atteints de blessures neuromusculosquelettiques**.

Cette publication est le fruit d'un travail de collaboration réalisé par des chercheurs du domaine mandatés par la CNESST, ainsi que des représentants de trois ordres professionnels : l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ), le Collège des médecins du Québec (CMQ) et l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ).

Ce document de 20 pages met en exergue 7 principes importants visant à soutenir la prestation de services offerts

aux travailleurs atteints de blessures neuromusculosquelettiques afin de favoriser leur retour au travail rapide et sécuritaire et à prévenir les incapacités à long terme.

Le rappel de ces 7 principes peut aider les ergothérapeutes dans leur réflexion clinique liée à l'efficacité de leur prise en charge de ces clientèles. L'Ordre souligne qu'un travail quant à la détermination du niveau de preuve pour les sept principes est joint à l'ouvrage et est accessible dans les annexes publiées séparément sous l'intitulé *Détermination du niveau de preuve des sept principes du Cadre de référence qui régit la prestation des soins et des services offerts aux travailleurs atteints de blessures neuromusculosquelettiques*. Dans ce document de 97 p., chaque principe fait l'objet d'une **annexe détaillée s'achevant sur une bibliographie**.



PRINCIPE	PRINCIPE	PRINCIPE	PRINCIPE	PRINCIPE	PRINCIPE	PRINCIPE
01	02	03	04	05	06	07
L'efficacité de la prise en charge devrait être démontrée objectivement	L'approche biopsychosociale est essentielle afin de gérer la douleur	La prise en charge devrait favoriser l'élaboration de stratégies visant l'autogestion du travailleur	Les objectifs de la prise en charge devraient être fonctionnels et axés sur le retour au travail	La prise en charge devrait intégrer les données de recherche factuelles à l'expertise clinique et aux valeurs des patients	La communication entre les professionnels de la santé impliqués dans la réadaptation d'un travailleur optimisera les résultats obtenus	La prise en charge devrait prendre fin dès que le résultat optimal a été atteint



DEUX ADMINISTRATEURS NOMMÉS RECONDUITS DANS LEURS FONCTIONS

Le Conseil d'administration de l'OEQ est composé d'un président élu au suffrage universel des membres de l'Ordre et de 15 membres, dont 11 ergothérapeutes élus par les membres de leurs régions électtorales respectives (administrateurs élus), et 4 personnes nommées par l'Office des professions du Québec (administrateurs nommés). Parmi

les personnes nommées par l'Office des professions, deux ont vu leur mandat respectif de trois ans reconduits de nouveau dernièrement, soit M^{me} Louise-Marie Brousseau (3^e mandat) et M. Ghalem Anani (2^e mandat). Nous les remercions pour la poursuite de leur engagement. Toutes nos félicitations! <



Louise-Marie Brousseau



Ghalem Anani

Ensemble, nous ferons une différence!

Faites partie de notre communauté d'agents de changement
Sans avoir à passer l'examen national d'attestation en ergothérapie



Avantages d'être membre de l'ACE-Qc :

- De la représentation pour défendre et représenter les intérêts des ergothérapeutes
- Des occasions de réseautage
- Du développement professionnel en ligne, pour compléter votre portfolio
- Des ateliers offerts en français par l'entremise de notre partenariat avec [l'université de Montréal](#)
- Facebook pour nous suivre [@ACEQcCAOT](#)

L'ACE vous offre :

- Une assurance responsabilité professionnelle complète, incluant les frais juridiques en cas de poursuite disciplinaire
- Des réseaux en ergothérapie et une communauté de pratique au Québec et au Canada
- Des données probantes, la Revue canadienne d'ergothérapie, Actualités ergothérapeutiques, des prises de position et des périodiques internationaux
- Du mentorat sur demande
- Des réductions pour les membres pour les congrès et pour le développement professionnel

Vous êtes récemment diplômé? Nous avons des taux d'adhésion abordables pour les ergothérapeutes récemment diplômés.

Première année 57 \$ | Deuxième année 114 \$
Troisième année 171 \$ | Quatrième année 228 \$

(Adhésion gratuite pour les étudiants en ergothérapie)

Invitation au réseautage international!

Bruxelles : [Première Conférence Internationale des Associations Francophones des ergothérapeutes](#), janvier 2022.

Paris : [Congrès international et exposition de la FME 2022](#), du 27 au 30 mars 2022 - les membres à part entière de l'ACE ont accès à une adhésion GRATUITE à la [Fédération mondiale des ergothérapeutes](#)

DEVENEZ MEMBRE! www.caot.ca/join



Ergothérapeutes en action

Remodeler sa vie® : vers une pratique préventive de l'ergothérapie

L'ORDRE EST HEUREUX DE PARTAGER AVEC VOUS LES RÉSULTATS DES TRAVAUX DE RECHERCHE DE M^{ME} MARIE-HÉLÈNE LÉVESQUE, RÉCIPIENDAIRE DE LA BOURSE DE RECHERCHE — PROJET DE MAÎTRISE DE L'ANNÉE 2016. RAPPELONS QUE L'UN DES ENGAGEMENTS DES RÉCIPIENDAIRES EST DE RÉDIGER UN ARTICLE POUR PUBLICATION PAR L'ORDRE.

Marie-Hélène Lévesque, erg., M. Sc. et **Mélanie Levasseur**, erg., Ph. D.

A mesure qu'ils avancent en âge, les aînés font face à de nombreuses transitions de vie (ex. : retraite, deuil, déménagement) susceptibles d'affecter leur santé et leur bien-être. Puisqu'elles précipitent souvent le besoin de redéfinir leurs occupations, leurs rôles (Blair, 2000) et les thèmes porteurs de sens dans leur vie (Bateson, 2010), ces transitions peuvent entraîner des défis occupationnels (ex. : déséquilibre dans le choix, la diversité ou le temps alloué aux activités valorisées). Afin d'aider les aînés à relever ces défis, les interventions des ergothérapeutes doivent cibler les déterminants centraux d'un vieillissement en santé tels que le développement de stratégies adaptatives et l'engagement dans des activités significatives (Bryant *et al.*, 2001 ; Clark, 2000 ; Rowe et Kahn, 1999). De plus, puisqu'elles peuvent être réalisées en amont du cycle de transition (ex. : phase de préparation [Blair, 2000]), ces interventions ont non seulement le potentiel de maintenir ou d'améliorer la santé et le bien-être des aînés, mais aussi d'amener l'ergothérapie vers des pratiques davantage préventives. Développé en Californie, le *Lifestyle Redesign*® est un programme d'ergothérapie préventive visant le développement de modes de vie sains et personnellement significatifs pour les aînés, incluant l'ajustement aux différentes transitions de vie. Élaboré sur le thème de la santé à travers l'occupation, le programme combine une approche de groupe (8-10 personnes, 2 h/sem.) et des interventions individuelles (1 h/mois [Clark *et al.*, 2015]).

Animés par un ergothérapeute formé à l'intervention, les groupes portent sur 12 thèmes d'importance pour les aînés (occupation, santé et vieillissement ; engagement dans différents types d'activités ; gestion du stress ; alimentation ; sécurité à domicile et dans la communauté ; utilisation du temps, des moyens de transport et du système de santé ; relations interpersonnelles ; épanouissement ; sexualité et transition vers un mode de vie sain et durable). Développé à partir de résultats probants (Carlson *et al.*, 1996 ; Clark *et al.*, 1996 ; Jackson, 1996), le programme a aussi fait l'objet



Cette étude visait à explorer la préimplantation du programme Remodeler sa vie[®], incluant l'identification des facteurs d'influence à sa mise en œuvre en milieu communautaire québécois ainsi que des actions à entreprendre.



de deux essais cliniques à répartition aléatoire (Clark *et al.*, 1997 ; Clark *et al.*, 2012) et d'une évaluation économique (Hay *et al.*, 2002) ayant permis de confirmer son efficacité et sa rentabilité. Récemment traduit en français, adapté au Québec et nommé Remodeler sa vie[®], le programme n'est cependant pas implanté en milieu clinique et les facteurs susceptibles d'influencer son implantation étaient, jusqu'à récemment, encore méconnus.

Objectifs

Cette étude visait à explorer la préimplantation du programme Remodeler

sa vie[®], incluant l'identification des facteurs d'influence à sa mise en œuvre en milieu communautaire québécois ainsi que des actions à entreprendre.

Méthodologie

Un devis de recherche-action utilisant une approche qualitative a été utilisé auprès de 20 ergothérapeutes et de 4 finissants en ergothérapie recrutés de façon intentionnelle dans les régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches. Cette taille d'échantillon a permis une exploration en profondeur des enjeux entourant la préimplantation du programme. Par ailleurs, le

recrutement a permis d'obtenir la perspective d'individus compétents tout en ayant une représentativité théorique des pratiques (ex. : santé physique et mentale), des milieux cliniques (ex. : publics et privés), des territoires desservis (urbains et rural) et des expériences auprès d'âinés (novices, chevronnés). L'étude s'est déroulée de façon séquentielle entre février et mai 2018 (avant la pandémie) en débutant par la traduction de la formation du *Lifestyle Redesign*[®] et le recrutement des participants. Après avoir été formés au programme Remodeler sa vie[®], les participants ont pris part à deux groupes de discussion de 3 h animés par les auteures à l'aide de guides d'entretien semi-structurés. Les propos ont été enregistrés sur bandes audio numériques, retranscrits sous forme manuscrite (verbatim), puis analysés à l'aide d'une grille de codage mixte (analyse de contenu thématique). Le projet a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche du CIUSSS de l'Estrie — CHUS ainsi que par les deux centres partenaires (CISSS de Chaudière-Appalaches et CIUSSS de la Capitale-Nationale).

Résultats

Les participants étaient des femmes âgées de 22 à 60 ans qui ont salué l'accès à une version québécoise du programme. De façon générale, les

facteurs susceptibles d'influencer une éventuelle implantation du programme Remodeler sa vie® sont nombreux, multisystémiques et différents parfois d'un milieu à l'autre. Un premier constat est que, malgré sa complexité (ex. : coût, durée), le programme est flexible, probant et bien adapté à la réalité des aînés. Deuxièmement, la connaissance du programme et de la profession ainsi que l'engagement des acteurs (ergothérapeutes, décideurs, partenaires communautaires et aînés) sont des éléments clés devant être renforcés. Troisièmement, en raison de caractéristiques organisationnelles différentes (ex. : culture d'innovation ; niveau d'accès aux ressources), une implantation en milieu privé serait, dans un premier temps, plus facilement réalisable. Quatrièmement, bien qu'il soit changeant (notamment à la suite de la pandémie), le contexte sociopolitique est porteur d'occasions (ex. : politiques existantes) et de défis (ex. : culture

axée sur la gestion des problèmes de santé). Enfin, peu importe le modèle retenu (*top-down* ou *bottom-up*), l'implantation arriverait à un moment propice et serait en phase avec de nouvelles tendances sociales (ex. : vieillissement de la population ; valeur accordée à la santé). De façon complémentaire à l'analyse des facteurs d'influence, un plan comportant six axes d'implantation, 15 objectifs ainsi qu'une série d'actions à entreprendre sur deux ans a aussi été développé (Lévesque, 2020). Puisque ces actions reposent majoritairement sur les épaules des ergothérapeutes, l'entraide et la fédération de partenaires constituent des conditions essentielles à une implantation réussie.

Retombées

Notamment grâce à une Bourse de recherche — projet de maîtrise de l'OEQ et à la contribution des futurs utilisateurs de connaissances, cette étude a permis d'améliorer la version

québécoise de la formation du programme Remodeler sa vie® et de mieux comprendre les facteurs d'influence et les actions à entreprendre en vue de son implantation. Au-delà des objectifs initiaux, cette étude a aussi permis de créer des occasions de rencontres et d'échanges susceptibles de faciliter les phases subséquentes de recherche. Enfin, bien que son usage soit actuellement limité à la recherche, le programme Remodeler sa vie® pourrait éventuellement s'ajouter à l'offre de formations continues en ergothérapie. D'ici là, la version canadienne-française du manuel d'implantation du programme devrait être publiée par l'Association canadienne des ergothérapeutes en mars 2021. Si vous désirez obtenir des renseignements additionnels au sujet du programme, du manuel ou des phases subséquentes de recherche, n'hésitez pas à communiquer avec l'auteure principale à l'adresse suivante : Marie-Helene.Levesque@USherbrooke.ca



RÉFÉRENCES

Bateson, M. C. (2010). *Composing a life*. New York : Grove Press.

Blair, S. E. (2000). The centrality of occupation during life transitions. *British Journal of Occupational Therapy*, 63(5), 231-237. <https://doi.org/10.1177/030802260006300508>

Bryant, L. L., Corbett, K. K., & Kutner, J. S. (2001). In their own words: A model of healthy aging. *Social Science and Medicine*, 53(7), 927-941. [https://doi.org/10.1016/S0277-9536\(00\)00392-0](https://doi.org/10.1016/S0277-9536(00)00392-0)

Carlson, M., Fanchiang, S.-P., Zemke, R., & Clark, F. (1996). A meta-analysis of the effectiveness of occupational therapy for older persons. *American Journal of Occupational Therapy*, 50(2), 89-98.

Clark, F., Azen, S. P., Zemke, R., Jackson, J., Carlson, M., Mandel, D., et al. (1997). Occupational therapy for independent-living older adults: A randomized controlled trial. *JAMA: Journal of the American Medical Association*, 278(6), 1321-1326.

Clark, F., Carlson, M., Zemke, R., Frank, G., Patterson, K., Ennevor, B. L., et al. (1996). Life domains and adaptive strategies of a group of low-income, well older adults. *American Journal of Occupational Therapy*, 50(2), 99-108. <https://doi.org/10.5014/ajot.50.2.99>

Clark, F., Jackson, J., Carlson, M., Chou, C. P., Cherry, B. J., Jordan-Marsh, M., et al. (2012). Effectiveness of a lifestyle intervention in promoting the well-being of independently living older people: Results of the Well Elderly 2 Randomised Controlled Trial. *Journal of Epidemiology and Community Health*, 66(9), 782-790. <https://doi.org/10.1136/jech.2009.099754>

Clark, F. A. (2000). The concepts of habit and routine: A preliminary theoretical synthesis. *The Occupational Therapy Journal of Research*, 20(1 suppl), 123S-137S. <https://doi.org/10.1177/15394492000200S114>

Clark, F. A., Blanchard, J., Sleight, A., Cogan, A., Florindez, L., Gleason, S., et al. (2015). *Lifestyle redesign: The intervention tested in the USC well elderly studies*.

Bethesda: AOTA Press.

Hay, J., LaBree, L., Luo, R., Clark, F., Carlson, M., Mandel, D., et al. (2002). Cost-effectiveness of preventive occupational therapy for independent-living older adults. *Journal of the American Geriatrics Society*, 50(8), 1381-1388. <https://doi.org/10.1046/j.1532-5415.2002.50359.x>

Jackson, J. (1996). Living a meaningful existence in old age. *Occupational science : The evolving discipline*, 339-361.

Lévesque, M.-H. (2020). *Facteurs d'influence et actions requises à la mise en œuvre du programme Remodeler sa vie® en milieu communautaire québécois : résultats d'une étude de préimplantation* [mémoire de maîtrise sous la direction de Pre Mélanie Levasseur], Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Canada. <https://savoirs.usherbrooke.ca/handle/11143/16815>

Rowe, J. W., & Kahn, R. L. (1999). *Successful aging*. New York, N.Y. : Dell Pub. <

La prévention du suicide : une responsabilité professionnelle et sociale des ergothérapeutes

Suzanne Rouleau, erg., M. Sc., Professeure adjoint, Université McGill

Marc Rouleau, erg., M.B.A. int., Adjoint académique, Université de Montréal

Nadine Larivière, erg., Ph. D., Professeure titulaire, Université de Sherbrooke

Johanne Beaulieu, erg., M. Sc., Professeure adjointe de clinique, Université de Montréal

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a soulevé l'urgence d'intervenir en prévention du suicide depuis plusieurs années. Afin d'agir sur cet enjeu de santé publique, l'OMS vise, entre autres, à améliorer la formation des professionnels de la santé¹. Les perturbations occupationnelles engendrées par la pandémie actuelle étant malheureusement liées à une augmentation du risque suicidaire² mènent une réflexion sur le rôle de l'ergothérapeute en prévention du suicide. Notre référentiel de compétences³, en lien avec l'article 39.4 du Code des professions⁴, précise bien que la prévention du suicide fait partie de l'exercice de notre profession. D'ailleurs, conformément à sa perspective sociétale, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec s'est joint en 2020 au Collectif québécois de prévention du suicide afin que le Québec se dote d'une stratégie nationale de prévention du suicide. Aussi, les résultats d'un sondage pancanadien (n = 585 répondants) montrent qu'un très fort pourcentage d'ergothérapeutes (88 %), provenant de divers milieux de pratique, ont rencontré au moins une fois un client exprimant des idées suicidaires⁵. Il n'y

a donc aucun doute que la prévention du suicide fasse partie de nos responsabilités professionnelles. Cependant, est-ce que tous les ergothérapeutes se sentent suffisamment outillé(e)s pour y faire face ?

Des ergothérapeutes provenant de plusieurs provinces canadiennes et de divers milieux de pratique ont créé un Réseau de pratique pancanadien,

actif depuis 2016, pour faire le point et contribuer à raffiner les connaissances en lien avec la prévention du suicide. Ce regroupement a publié un document de rôle avec l'Association canadienne des ergothérapeutes, fondé sur une recension des écrits et validé par divers partenaires⁶. Il fait ressortir l'importance du rôle de l'ergothérapeute à travers un continuum de services : la prévention,





l'intervention lors de la crise, et l'intervention auprès des survivants, c'est-à-dire la postvention. Bien que l'intervention lors de situations de crise et l'évaluation du risque suicidaire demeurent souvent le souci premier des programmes de formation partout au Canada⁷, l'ergothérapeute a un rôle majeur dans la prévention par sa compréhension du sens des occupations de chaque personne et des conséquences de la privation, de l'aliénation, et du déséquilibre occupationnels.

Par ailleurs, le Réseau de pratique de l'Association canadienne des ergothérapeutes désire offrir un soutien aux ergothérapeutes dans leurs interventions et développer des stratégies pour valoriser et préciser le rôle de l'ergothérapeute dans le continuum. Par exemple, un Plan de prévention du suicide centré sur les occupations est en cours de préparation dans les deux langues officielles⁸, ainsi qu'une offre de formation continue. Ensuite, il est souhaité de poursuivre un dialogue avec les différents programmes de formation en ergothérapie pour bonifier l'enseignement sur ce sujet. Enfin, l'un des objectifs est de mettre en place un plan d'action, dont cet article fait partie, auprès des cliniciens, à travers le Canada pour influencer les pratiques, pour que chaque ergothérapeute, peu importe le milieu de pratique et l'âge de sa clientèle, s'implique dans la prévention du suicide. Il est de notre responsabilité professionnelle et sociale d'utiliser nos outils occupationnels pour aider à maîtriser ce fléau mondial.



NOTES

[1] ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2014). *Prévention du suicide : l'état d'urgence mondial, Organisation mondiale de la Santé*, Genève, 92 p. [En ligne] http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/131801/1/9789242564778_fre.pdf?ua=1&ua=1, [Consulté le 8 avril 2021].

[2] AQUILA, I., M. A. SACCO, C. RICCI et coll. (2020). "The role of the COVID-19 pandemic as a risk factor for suicide : What is its impact on the public mental health state today?", *Psychological trauma : theory, research, practice and policy*, Vol. 12, n° S1, p. S120-S122, <https://doi.org/10.1037/tra0000616>, [Consulté le 8 avril 2021].

[3] ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC (2010; mise à jour 2013). *Référentiel de compétences liées à l'exercice de la profession d'ergo-*

thérapeute au Québec, Ordre des ergothérapeutes du Québec, 67 p. [En ligne] https://www.oeq.org/DATA/NORME/13ffvffreferentiel-de-competences_2013_couleurs.pdf, [Consulté le 8 avril 2021].

[4] OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC (2021). *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines — Guide explicatif*, Office des professions du Québec, Québec, 129 p. [En ligne] https://www.opq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Publications/Guides/2019-20_020_Guide-explicatif-sante-rh-26-01-2021.pdf, [Consulté le 8 avril 2021].

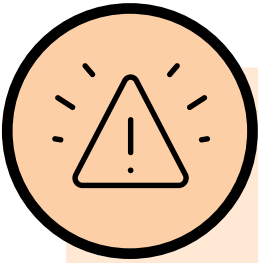
[5] HEWITT, K., G. BONIFACE et L. BELAGAMAGE (2014). "CAOT Professional Issue Forum – Suicide prevention and the role of occupational therapy", *Occu-*

pational Therapy Now, Vol. 16, n° 4, p. 13-15.

[6] HEWITT, K., M. HÉBERT, H. VRBANAC et CANADIAN ASSOCIATION OF OCCUPATIONAL THERAPISTS (2019). *CAOT role paper: Suicide prevention in occupational therapy*. [En ligne] <http://www.caot.ca/site/pt/rolepapers>, [Consulté le 8 avril 2021].

[7] LARIVIÈRE, N. et coll. (2021). "Addressing suicide in entry-to-practice occupational therapy programs : A Canadian picture", *Journal of Occupational Therapy Education*. [Soumis pour publication ; évaluation en cours.]

[8] STRAATHOF, T. (À paraître). "Suicide safety plans : Content and process for implementation", *Occupational Therapy Now*. <



ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans l'édition d'hiver de *l'Occupation : ergothérapeute*. En effet, à la page 23, nous avons associé le terme spécialiste à une ergothérapeute citée. Toutefois, l'usage dans le Code des professions du terme « spécialiste » doit référer à un professionnel qui détient un titre de *spécialiste correspondant*

à une classe de spécialité prévue par règlement de son ordre. Or l'OEQ n'émet pas de certificat de spécialiste et l'utilisation de ce terme est proscrite pour les ergothérapeutes. Nous avons donc effectué la correction requise et la version électronique du texte a été corrigée.

Nos excuses. <



PRIX DE LA PLUME D'OR 2021 REMIS À DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

Remis par l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE), le prix de la plume d'or de la Revue canadienne d'ergothérapie souligne l'importante contribution d'un article à la littérature professionnelle. Cette année, cette reconnaissance a été octroyée à Pier-Luc Turcotte, Annie Carrier

et Mélanie Levasseur, trois ergothérapeutes québécois, pour leur article intitulé « Community-based participatory research remodelling occupational therapy to foster older adults' social participation ». Toutes nos félicitations pour cette reconnaissance bien méritée !

Pour lire l'article primé <



CENTRE OSTÉOPATHIQUE DU QUÉBEC

Le Centre ostéopathique du Québec est une institution d'excellence offrant une formation complète en ostéopathie qui est reconnue par Ostéopathie Québec. Le programme d'enseignement du COQ, sans cesse amélioré et mis à jour, permet la formation de cliniciens prudents, compétents, efficaces et maîtres de leur savoir.

● Formation d'excellence en ostéopathie

Le programme entier comprend **1 365 heures**. Chaque année d'étude comprend 25 jours de cours répartis en six séminaires. Afin d'assurer l'homogénéité des groupes, le C.O.Q. exige comme préalable à l'inscription le respect des critères établis par Ostéopathie Québec. Si vous désirez de plus amples informations, communiquez avec nous au **(514) 384-1271**. Visitez également notre site Internet au www.coq.org.



✓ PRENEZ NOTE

Le Centre ostéopathique du Québec tiendra des soirées d'information de façon virtuelle, de 19h à 22h, aux dates suivantes :

À Montréal

Le jeudi 20 mai 2021
et le lundi 16 août 2021

À Québec

Rencontre sur demande.

Nouvelles des partenaires

Innovation pédagogique facilitant l'apprentissage et l'intégration des stratégies thérapeutiques de relation d'aide utilisées spécifiquement en ergothérapie

René Bélanger, erg., MBA

Un projet d'innovation pédagogique a été développé par le programme d'ergothérapie de l'Université Laval. Il comprend 12 capsules vidéo illustrant les stratégies de relation d'aide recommandées en ergothérapie ainsi que 12 contre-exemples à éviter. Un texte complémentaire est associé à chacune des vidéos. Il comprend le verbatim des échanges et il identifie chacune des stratégies thérapeutiques utilisées par l'ergothérapeute lors de la

discussion. Pour les vidéos de contre-exemples de stratégies thérapeutiques à éviter, en plus du verbatim et de l'identification des stratégies thérapeutiques utilisées, le texte précise le motif de l'inefficacité de la stratégie à ce moment.

Ces nouveaux outils apportent une contribution unique et novatrice appliquée spécifiquement à des situations cliniques rencontrées en ergothérapie : santé physique, santé mentale, gériatrie et pédiatrie. De par leurs composantes visuelles et concrètes, ces outils se veulent un complément essentiel aux approches théoriques traditionnelles. Ce matériel n'existait pas auparavant.

Il facilite le développement et la maîtrise des différentes habiletés de relation d'aide par un enseignement, plus performant, et mieux adapté aux réalités numériques de la nouvelle génération d'étudiants.

Ce projet a été réalisé sous la direction de Line Nadeau, professeure agrégée et chercheuse et René Bélanger, ergothérapeute, en a assuré la coordination. Isabelle Vincent et Marie-Claude Dubeau, toutes deux ergothérapeutes et chargées d'enseignement en médecine ont également contribué à ce projet à titre de conseillères expertes en santé mentale et en santé physique.

Cet outil pédagogique se base sur les dernières publications en relation d'aide (Hétu, 2019; Taylor, 2020). Nous profitons de la diffusion de ce message pour inviter toutes personnes ayant du matériel similaire, à nous en faire part, afin de mettre en commun du matériel pédagogique intéressant qui peut servir à tous. Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter la Pr^e Line Nadeau (line.nadeau@rea.ulaval.ca) au programme d'ergothérapie du département de réadaptation à la faculté de médecine de l'Université Laval.



Émilie présentant un trouble craniocérébral





Madame Audet ayant un état d'anxiété généralisée avec humeur dépressive



Monsieur Grondin en situation de perte d'autonomie



Raphaël atteint de dystrophie musculaire



Madame Daigle en récupération fonctionnelle de douleur persistante

Nouvelles des partenaires



LA FONDATION NOËL AU PRINTEMPS À LA RESCOURSSE DE FAMILLES DANS LE BESOIN

Connaissez-vous la Fondation Noël au printemps (FNAP) ? La Fondation aide directement les familles vivant des difficultés financières à la suite de la maladie d'un enfant. Plus précisément, la FNAP soutient les familles à faible revenu ayant des enfants malades, et ce, en fournissant de l'aide directement aux personnes et aux familles démunies. Par exemple en prenant à sa charge les coûts des traitements médicaux pour un enfant atteint d'une maladie ou d'un handicap et toutes autres dépenses jugées utiles par les administrateurs de la fondation.

Si vous avez des clients dans une situation précaire et qui pourraient bénéficier de cette aide, la FNAP est à la recherche de familles.

Critères d'admissibilité pour obtenir de l'aide de la Fondation :

- Être citoyen canadien et résider au Québec ;
- Bénéficier des prestations fiscales canadiennes pour enfants ;
- Recevoir des prestations pour enfants handicapés (ou en voie de les recevoir) ;
- Avoir un revenu familial maximum de 40 000 \$ brut (avant déductions).

Pour plus d'information et pour remplir un formulaire de demande d'admissibilité : <https://fnap.ca/>. <

28



BOURSES D'ÉTUDES DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC POUR LE CERTIFICAT DE DEUXIÈME CYCLE EN RÉADAPTATION À LA CONDUITE AUTOMOBILE DE L'UNIVERSITÉ MCGILL

Le programme de bourses offertes par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour soutenir la formation d'ergothérapeutes souhaitant acquérir une formation dans le domaine de l'évaluation de l'aptitude à conduire et de l'adaptation de véhicules se poursuit.

Ces bourses d'études couvrent jusqu'à 50 % des frais d'inscription à chacun des cours du certificat de deuxième cycle en réadaptation à la conduite automobile de l'Université McGill. Les ergothérapeutes qui intégreront ce programme à la session d'automne 2021 ou d'automne 2022 pourraient y être admissibles.

Pour plus de renseignements sur ce programme d'études en ligne, consultez le <https://www.mcgill.ca/>

[spot/fr/programmes/certificats-detudes-superieures-en-ligne/readaptation-la-conduite-automobile-programme-en-ligne](https://www.mcgill.ca/spot/fr/programmes/certificats-detudes-superieures-en-ligne/readaptation-la-conduite-automobile-programme-en-ligne).

Les personnes intéressées pourront obtenir le formulaire de demande de bourse sur ce même site, ou en communiquant avec Isabelle Gélinas, directrice des programmes d'études supérieures, au 514 398-4514 ou à isabelle.gelinas@mcgill.ca.

Ce projet financé par la Société de l'assurance automobile du Québec a été élaboré en partenariat avec l'Université McGill, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec et le Centre de réadaptation Lethbridge-Layton-Mackay. <

Pleins feux sur la relève

Stage en ergothérapie en milieu émergent auprès des nouveaux arrivants

Maude Gravel et Jocelyne Huyen Nguyen, étudiantes à la maîtrise en ergothérapie, Université Laval

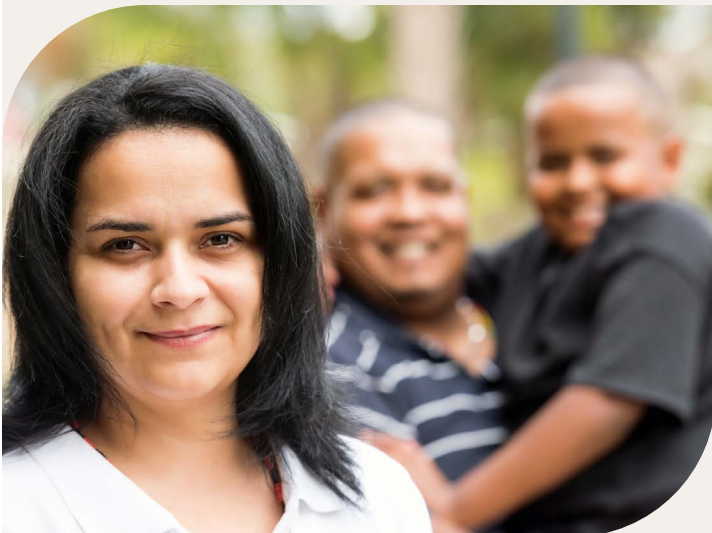
Dans le cadre de notre stage d'intégration à la maîtrise, nous avons eu l'opportunité d'être impliquées, à raison d'une journée / semaine, dans un projet émergent auprès de la clientèle des nouveaux arrivants. Considérant que nous étions les premières étudiantes à réaliser ce stage, nous avons reçu carte blanche quant à la direction que le projet pouvait prendre. Toutefois, nous avons un fort souci que le projet développé réponde réellement à un besoin présent dans les milieux communautaires. Ainsi, avec la collaboration des intervenants du Centre multiethnique de Québec et en nous basant sur notre expérience auprès de la population cible ainsi que sur la littérature, nous avons choisi de poursuivre l'objectif suivant : élaborer un outil maison de dépistage des besoins fonctionnels des nouveaux arrivants et fournir une banque de recommandations à l'intention des intervenants du milieu communautaire qui effectuent les suivis d'installation à domicile.

Nous avons constaté en effet que les intervenants ne possédaient pas de canevas pour guider leurs observations des activités quotidiennes. De plus, ces derniers nous ont exprimé des problèmes à fournir des stratégies adaptées aux difficultés fonctionnelles vécues par les familles au quotidien. Notre outil consiste donc en une grille qui permet d'identifier les difficultés de rendement occupationnel des nouveaux arrivants dans les différents domaines de l'occupation. Il permet aussi de préciser le degré d'importance qu'ils accordent à la réalisation des activités et de cerner leurs priorités de changement. Cette grille est accompagnée d'un guide explicatif qui précise l'ensemble des occupations abordées. De plus pour compléter l'outil, nous avons développé une banque de stratégies graduées à l'intention des intervenants pour répondre aux problèmes qui peuvent émerger dans la vie quotidienne des nouveaux arrivants en processus d'installation et d'adaptation.

Nous considérons que ce projet nous a permis de mettre en valeur l'apport et la pertinence de l'ergothérapie dans le processus d'installation des nouveaux arrivants. Cette pertinence s'est d'ailleurs manifestée par l'intérêt des intervenants du Centre multiethnique de Québec qui souhaitent utiliser notre outil et l'intégrer dans leur pratique !

Nous souhaitons remercier madame Lina Dali et madame Carol-Anne Guay, intervenantes au Centre multiethnique de Québec pour leur contribution au projet ainsi que notre superviseure Cynthia Fauteux, chargée d'enseignement en médecine au programme d'ergothérapie à l'Université Laval.

Au moment de mettre sous presse, l'outil maison est encore en processus de révision. Pour ceux et celles qui souhaiteraient obtenir une copie de notre outil, nous vous invitons à nous contacter aux adresses courriel suivantes : maude.gravel.4@ulaval.ca ; jocelyne-huyen.nguyen.1@ulaval.ca.



Projet Uni.D : briser la solitude, un pairage à la fois

LA SOLITUDE EST UN ENJEU AUQUEL LA SOCIÉTÉ EST DAVANTAGE SENSIBILISÉE DEPUIS LA PANDÉMIE. LES DIVERS MÉDIAS ET MULTIPLES TÉMOIGNAGES QUI NOUS ONT ÉTÉ LIVRÉS L'ONT BIEN PROUVÉ. L'ISOLEMENT EST UNE RÉALITÉ TRISTEMENT PRÉSENTE, PARTICULIÈREMENT CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES VIVANT EN MILIEU DE SOINS.

Léanne Brabant et **Justine Labourot**, co-fondatrices du Projet Uni.D, étudiantes au B. Sc. en ergothérapie, Université de Montréal

Après avoir effectué un stage humanitaire à l'été 2020 visant à prêter main forte au réseau de la santé éprouvé par la pandémie, Léanne Brabant et Justine Labourot, deux étudiantes du Programme d'ergothérapie de l'Université de Montréal, se sont alliées à trois étudiant(e)s de divers domaines pour lancer le **Projet Uni.D**. Ayant comme mission première de briser la solitude, cette initiative vise à faciliter le pairage entre des étudiant(e)s universitaires bénévoles provenant de différents domaines de la santé et des résident(e)s/patient(e)s du Québec. Avec la collaboration de plus de quarante milieux de soins (RI, RPA, Hôpital, CHSLD), c'est par un accompagnement individualisé dans les activités de la vie quotidienne que les étudiant(e)s ont pu aider concrètement à briser l'isolement.

L'objectif de ces étudiant(e)s est de changer les choses. Chaque geste et chaque pairage compte. Le Projet Uni.D utilise aussi sa présence médiatique pour continuer à sensibiliser la population quant aux impacts négatifs de la solitude sur les plans affectif, cognitif et physique.

Depuis l'été 2020, devant l'évolution des mesures sanitaires, le Projet Uni.D a continué de s'adapter notamment par des initiatives comme la rédaction et la transmission de cartes de souhaits au temps des Fêtes, rejoignant plus de 400 résident(e)s/patient(e)s du Grand Montréal. Toujours animé par sa mission de briser la solitude, le Projet Uni.D travaille présentement au développement d'un nouveau volet pour faciliter l'engagement de leurs pairs / paires dans ce bénévolat : une application de correspondance liant la technologie aux lettres papier qui seront remises aux résident(e)s/patient(e)s du Québec.

Restez à l'affût !



Léanne Brabant



Justine Labourot

Avis de limitation du droit d'exercice

AVIS est par la présente donné que le 19 février 2021, le comité exécutif (CE) de l'Ordre a rendu une décision à l'endroit de **M^{me} Sylvie Calixte** (permis no 02-021), dont le domicile professionnel est situé à Montréal, relativement à son droit d'exercice, à la suite des recommandations du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre.

Au terme de cette décision, M^{me} Calixte ne peut exercer toutes activités professionnelles reliées au domaine de l'adaptation de véhicule automobile, sauf

celles réalisées dans le cadre de la supervision professionnelle qui lui a été imposée. Cette limitation demeurera en vigueur jusqu'à la réussite de la supervision professionnelle.

Cette décision du comité exécutif est en vigueur depuis le 21 mars 2021. Le présent avis est donné en vertu de l'article 182.9 du *Code des professions*.

Philippe Boudreau,
erg., Directeur général et secrétaire

Bienvenue aux nouveaux membres

31



L'Ordre des ergothérapeutes du Québec présente les nouveaux membres qui se sont récemment joints à la profession. Nous sommes fiers de les accueillir et leur souhaitons une carrière à la hauteur de leurs aspirations.

- Banon, Ashley
- Brunet, Alexandra
- Capolla, Justine
- Capolla, Mariel
- Haidar, Leanna
- Lafleur, Emma
- Lamarre, Julie
- Maltais-Bourgeois, Frédérique
- Starr, Deanna <

Formation continue 2020 - 2021



NOUVELLE PROGRAMMATION

Les activités du printemps (cours synchrones de demi-journée) de la nouvelle programmation sont maintenant disponibles à l'inscription sur le [Portail.OEQ](#).

Les autres activités de formation pour 2021-2022 seront annoncées dans les prochaines semaines.

Pour tout renseignement supplémentaire ou pour des activités de formation sur demande : Corinne Parmentier, adjointe à la formation continue, parmentierc@oeq.org <

Formations en ligne

Balises encadrant la rédaction des écrits en ergothérapie pour une clientèle atteinte de troubles neuropsychologiques ou mentaux	Gratuit
Dépistage des troubles cognitifs chez l'adulte et la personne âgée	
Déontologie : système professionnel et obligations déontologiques	Gratuit
Utiliser la pratique réflexive afin d'améliorer ses compétences professionnelles	Gratuit
Mieux connaître le Référentiel de compétences et le portfolio électronique	Gratuit

Formations en cours synchrones

Gestion des mesures de contrôle (contention et isolement) : rôle de l'ergothérapeute Longueuil	11 mai 2021 de 13 à 16 h 30 12 mai 2021 de 13 à 16 h 30 14 juin 2021 de 8 h 30 à 12 h 15 juin 2021 de 8 h 30 à 12 h
Tenue de dossiers en ergothérapie : habiletés de rédaction — Niveau de base	10, 17, 24 et 31 mai 2021 de 13 à 16 h30
Tenue de dossiers en ergothérapie : habiletés de rédaction — Niveau avancé	20 et 27 mai 2021 de 13 à 16 h30

Formations hybrides (préparation en ligne préalable et cours synchrones)

L'évaluation de l'inaptitude : approches éthique, juridique et clinique et processus d'évaluation Québec	17, 18, 21 et 22 juin 2021 de 8 h 30 à 12 h
--	---

Formation continue autres organismes



La publication de l'information sur les activités offertes par d'autres organismes ne signifie pas que l'Ordre approuve les formations annoncées ni qu'il s'en porte garant. Pour plus de renseignements sur ces activités offertes par des organismes indépendants de l'Ordre ou pour vous inscrire, veuillez communiquer

avec l'organisme qui donne la formation. Consultez le [Portail OEQ](#) dans la section « Activités de formations offertes par d'autres organismes » afin d'obtenir la liste plus complète et le calendrier mis à jour régulièrement. Vous y retrouverez aussi les hyperliens vers des programmes universitaires québécois de deuxième et troisième cycles les plus pertinents à la profession. <

Cours et ateliers

TITRES ET ORGANISMES	DATES ET LIEUX	RENSEIGNEMENTS
APPRENER À AIDER VOS PATIENTS AVEC DES PROBLÈMES VISUELS		
Point de Vue Solutions – Services en Basse Vision	Formation disponible selon la demande	https://www.povsolutions.ca/professional-training-sessions-1
APPROCHE INTERDISCIPLINAIRE POUR LA RÉADAPTATION DU MEMBRE SUPÉRIEUR PARÉTIQUE POST AVC		
Lynda Rondeau, physiothérapeute et chercheuse-clinicienne	Formation disponible selon la demande	Lynda.Rondeau@USherbrooke.ca — 819 238-6307 https://formationphysioneuro.blogspot.com/2018/10/approche-interdisciplinaire-pour-la.html
MISE À JOUR DE L'ANATOMIE DU SYSTÈME NERVEUX CENTRAL ET DES PRINCIPALES PATHOLOGIES		
Lynda Rondeau, physiothérapeute et chercheuse-clinicienne	Formation disponible selon la demande, en présentiel ou en ligne	Lynda.Rondeau@USherbrooke.ca — 819 238-6307 https://formationphysioneuro.blogspot.com/2020/04/mise-jour-des-connaissances-du-systeme.html
PROGRAMME D'AUTOCOMPASSION EN PLEINE CONSCIENCE : PROGRAMME INTENSIF (30 heures)		
Autocompassion Montréal, Lynda Brisson, psychologue et Martine Vaillancourt, ergothérapeute-psychothérapeute	5 jours en hébergement du 23 au 28 mai 2021 ou du 5 au 10 octobre 2021	autocompassionmontreal@gmail.com https://autocompassionmtl.wixsite.com/autocompassion
LEADERSHIP AU FÉMININ – DÉPLOYER SON SENS POLITIQUE ET SON POUVOIR D'INFLUENCE		
Université de Sherbrooke, campus de Longueuil	7 et 8 juin 2021 de 8 h 30 à 16 h 30 ou 27 et 28 octobre 2021 ou 30 et 31 mars 2022, Longueuil	https://www.usherbrooke.ca/formation-continue/programmation/activite/activite-detail/leadership-au-feminin-deployer/658/

Formations autres organismes

L'INTERVENTION EN CONTEXTE DE NATURE ET D'AVENTURE – L'Intervention en contexte de nature et d'aventure (INA) se définit comme : « une action orientée vers une personne ou un groupe de personnes, visant à répondre à leurs besoins sociaux et affectifs par le biais d'activités se déroulant en nature et en aventure » (Gargano, 2018).

DEHORS, Virginie Gargano, Ph. D.,
travailleuse sociale et Roxanne
Létourneau, ergothérapeute

14 août 2021 à 17 h
au 16 août 2021 à 17 h

<https://www.dehors.co/formation-ots-oeq-opp>

Webinaires – Formations en ligne

TITRES ET ORGANISMES

DATES ET LIEUX

RENSEIGNEMENTS

LA BOÎTE À RÉUSSITES SUR LA DYSPRAXIE VISUO-SPATIALE, PARTIE 1

JOUER ET GRANDIR,
Françoise Lespérance,
ergothérapeute

Formation en ligne de 6 h 30 sous
forme de vidéos et PDF présentés en
plusieurs chapitres et sous-chapitres
(théorie, évaluation, analyse,
intervention et adaptations)

francoise@jouer-et-grandir.com
819 592-2684
[https://jouer-et-grandir.com/
dvs-formation-en-ligne/](https://jouer-et-grandir.com/dvs-formation-en-ligne/)

LA BOÎTE À RÉUSSITES SUR LA DYSPRAXIE VISUO-SPATIALE, PARTIE 2 : LES INTERVENTIONS EN ERGOTHÉRAPIE

JOUER ET GRANDIR,
Françoise Lespérance,
ergothérapeute

Formation en ligne de 10 h 30 axée
spécifiquement sur la préparation
du plan d'intervention et du suivi
de l'enfant DVS concernant son
rendement occupationnel (théorie,
histoire de cas, outils d'intervention
et d'évaluation, processus d'analyse
pour la planification et l'exécution
des activités thérapeutiques)

francoise@jouer-et-grandir.com
819 592-2684
[https://jouer-et-grandir.com/
dvs-intervention-en-ergotherapie](https://jouer-et-grandir.com/dvs-intervention-en-ergotherapie)

LA MOTRICITÉ FINE EN PÉDIATRIE : COMPÉTENCES CLINIQUES POUR ERGOTHÉRAPEUTES (théorie, évaluation, analyse, intervention, intégration) (niveau de difficulté : modéré)

ACADÉMIE JCSI,
Josiane Caron Santha,
ergothérapeute

Formation en ligne, inscription en tout
temps, 27 h de formation continue sur
12 mois, à votre rythme

service@josianecaronsantha.com
450 999-0566
<https://www.josianecaronsantha.com>

DÉVELOPPEMENT ET FONCTIONNEMENT DE L'ENFANT : INTRODUCTION À LA PERSPECTIVE ET AUX STRATÉGIES DE L'ERGOTHÉRAPIE (niveau de difficulté : léger)

ACADÉMIE JCSI,
Josiane Caron Santha,
ergothérapeute

Formation en ligne, inscription en tout
temps, 14 h de formation continue sur
12 mois, à votre rythme

service@josianecaronsantha.com
450 999-0566
<https://www.josianecaronsantha.com>

INITIATION À LA TÉLÉPRATIQUÉ EN PÉDIATRIE (pour débiter ou se perfectionner)

ACADÉMIE JCSI,
Josiane Caron Santha,
ergothérapeute

Formation en ligne, inscriptions en tout
temps, 6 h sur 12 mois, à votre rythme

service@josianecaronsantha.com
450 999-0566
<https://www.josianecaronsantha.com>

INITIATIVE MINISTÉRIELLE SUR LA MALADIE D'ALZHEIMER ET AUTRES TROUBLES NEUROCOGNITIFS MAJEURS

Institut universitaire de gériatrie de Montréal (IUGM)
en collaboration avec le RUISSS de l'Université de Montréal <http://ena.ruis.umontreal.ca/>

SOINS DE SANTÉ AUX PERSONNES ATTEINTES D'UNE TUMEUR CÉRÉBRALE : SOUTENIR LES PATIENTS ET LES PROCHES AIDANTS TOUT AU LONG DE LA TRAJECTOIRE DE SOINS

Fondation canadienne des tumeurs cérébrales <https://www.braintumour.ca/fr/professionnels-de-la-sante/module-dapprentissage-en-ligne/>

MOOC (Massive Online Open Course) — GRATUIT — TEKPHY — ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DÉPENSE ÉNERGÉTIQUE

EDUlib, consortium francophone en éducation en Amérique du Nord, sur l'initiative de HEC Montréal, en partenariat avec l'Université de Montréal, le Collège Dawson et le Cégep Marie-Victorin <https://cours.edulib.org/courses>

MOOC (Massive Online Open Course) — GRATUIT — TEKPHY — ANALYSE DU MOUVEMENT

EDUlib, consortium francophone en éducation en Amérique du Nord, sur l'initiative de HEC Montréal, en partenariat avec l'Université de Montréal, le Collège Dawson et le Cégep Marie-Victorin <https://cours.edulib.org/courses>

MOOC (Massive Online Open Course) — GRATUIT — TEKPHY — ÉQUILIBRE POSTURAL

EDUlib, consortium francophone en éducation en Amérique du Nord, sur l'initiative de HEC Montréal, en partenariat avec l'Université de Montréal, le Collège Dawson et le Cégep Marie-Victorin <https://cours.edulib.org/courses>

DÉMARRER SON ENTREPRISE DANS LE DOMAINE DE L'ERGOTHÉRAPIE

Institut Kara <https://institutkara.ca/ergotherapie/>

LA GESTION DE CONFLITS PROFESSIONNELS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Université de Sherbrooke, Centre universitaire de formation continue <https://bit.ly/2HoBJDy>

FORMATION SUR LE MUTISME SÉLECTIF CHEZ L'ENFANT

Geneviève Bérubé, orthopédagogue <https://genevieveb.didacte.com/>

ÉVALUATION D'UN POSTE DE TRAVAIL EN FONCTION DU MEMBRE SUPÉRIEUR

Eloy Ergo 7 mai 2021,
de 8 h 30 à 16 h 30 <https://www.elayergo.com/formation/atelier-epaule/>

L'INTERVENTION STRUCTURÉE ET INDIVIDUALISÉE EN TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME (TSA) — version longue

Institut universitaire en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme (IU en DI-TSA) 12 mai 2021, de 9 h à 16 h
ou 22 septembre 2021, de 9 h à 16 h <https://www.eventbrite.ca/e/inscription-formation-tsa-102-intervention-structuree-et-individualisee-tsa-142021838141>

LA THÉRAPIE DIALECTIQUE COMPORTEMENTALE (TDC) ET LES TROUBLES DE L'ALIMENTATION (TA)

Le Continuum des troubles de l'alimentation, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, Institut universitaire en santé mentale Douglas 13 mai 2021,
de 9 h à 12 h <https://bit.ly/2Hd5tTS>

Formations autres organismes

APPROCHE CO-OP

Université du Québec à Trois-Rivières	21 h, divisées en 6 séances de 3,5 h : 18 et 25 mai 2021, de 13 h à 16 h 30 1 ^{er} et 8 juin 2021, de 13 h à 16 h 30 10 et 17 septembre 2021, de 8 h 30 à 12 h	www.uqtr.ca/fc.approchecoop
---------------------------------------	--	--

ANALYSE ERGONOMIQUE : MODÈLE CONCEPTUEL ET FONDEMENTS

Eloy Ergo	28 mai 2021, de 9 h à 16 h	https://www.elayergo.com/formation/analyse-ergonomique/
-----------	----------------------------	---

JOUER AU YOGA : RENDRE LE YOGA ACCESSIBLE AUX ENFANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

Mélanie Caouette, ergothérapeute	31 mai et 7 juin 2021, de 8 h 30 à 12 h	ergotherapiemelaniecaouette@gmail.com 514 318-1502 https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfnYwxxnZ0yPXehmXLtGNu0cxzHDRA6hoa9MKTf1fBeX0cjdg/viewform
----------------------------------	---	--

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ : TRAJETVI — VIOLENCE CONJUGALE ET VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

PRAXIS – Centre de développement professionnel Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal	Du 1 ^{er} au 22 juin 2021	https://bit.ly/3aeQfZA
---	------------------------------------	---

ANALYSE DES COMPORTEMENTS PROBLÉMATIQUES CHEZ LA PERSONNE PRÉSENTANT UN TSA

Institut universitaire en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme (IU en DI-TSA)	7 et 14 juin 2021, de 9 h à 16 h ou 13 et 18 octobre 2021, de 9 h à 16 h	https://www.eventbrite.ca/e/inscription-formation-tsa-103-les-comportements-problematiques-chez-la-personne-tsa-141747716235
--	---	---

ÉVALUATION ET TRAITEMENT DE L'ÉCRITURE INCLUANT ABC BOUM + POUR LES ERGOTHÉRAPEUTES

L'Ergothérape de la maison à l'école (EDME)	4 journées sur 2 semaines, 8, 9, 17 et 18 juin 2021, de 8 h 30 à 16 h 30	https://edme.org/formations_traitement_ecriture.php
---	--	---

DÉFENDRE LES DROITS DES CLIENTS ET PROMOUVOIR LA PROFESSION : HABILITER L'ERGOTHÉRAPEUTE À REPÉRER LES INJUSTICES ET À ÊTRE UN AGENT DE CHANGEMENT SOCIAL EFFICACE

Association québécoise des ergothérapeutes en pratique privée	9 juin 2021, de 9 h à 16 h	https://bit.ly/3qn07qm
---	----------------------------	---

LE PLAN D'INTERVENTION

Eloy Ergo	11 juin 2021, de 9 h à 16 h	https://www.elayergo.com/formation/le-plan-d'intervention/
-----------	-----------------------------	---

PROBLÈMES DE DÉFÉCATION FONCTIONNELLE ET RELATION AVEC LES PROBLÈMES D'INTÉGRATION SENSORIELLE

Clinique pédiatrique de dysphagie et d'ergothérapie, formatrice Çsabelle Beaudry Bellefeuille, Ph. D., ergothérapeute	18 juin 2021	www.cliniquepde.ca
---	--------------	--

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ SUR LES ENJEUX ET PRATIQUES EN ITINÉRANCE

PRAXIS – Centre de développement professionnel Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal	Du 23 au 27 août 2021, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h	https://bit.ly/3fry6ex
---	---	---



Occupation : Ergothérapeute — Printemps 2021

Service spécialisé pour les ergothérapeutes

INFORMATIONS ET
SOUSSIONS RAPIDES



Obtenez des solutions et des résultats !

VENTE + LOCATION + RÉPARATION
D'ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX
ADAPTATION DE DOMICILE

POUR UN MODE DE VIE ADAPTÉ

BESOIN DE CONSEILS ? [ESPACEMEDIC.COM](https://www.espacemedic.com)

DES ÉQUIPEMENTS [LOCAMEDIC.COM](https://www.locamedic.com)

ADAPTEZ VOTRE DOMICILE [RENO-MEDIC.COM](https://www.reno-medic.com)

info@locamedic.com

ESPACE  MÉDIC

514.332.4433

Formations autres organismes

Congrès - Colloques - Symposiums

TITRES ET ORGANISMES	DATES ET LIEUX	RENSEIGNEMENTS
LE CONGRÈS VIRTUEL DE L'ACE 2021		
Association canadienne des ergothérapeutes	16 au 19 mai 2021	https://pheedloop.com/caot2021/site/home/
COLLOQUE FRANCOPHONE SUR LES TROUBLES DE LA PERSONNALITÉ : NOUVELLES RÉALITÉS ET PERSPECTIVES À L'ÈRE NUMÉRIQUE		
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal	20 et 21 mai 2021	https://bit.ly/2PkuD6s
CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES MÉDECINS DU SPORT ET DE L'EXERCICE		
Association québécoise des médecins et du sport et de l'exercice	28 mai 2021	https://aqmse.org/congres-annuel/inscription/

Occupation : Ergothérapeute — Printemps 2021



Ordre
des ergothérapeutes
du Québec

L'ERGOTHÉRAPIE

dans un monde en

changement



10^e COLLOQUE ANNUEL
DE L'ORDRE DES
ERGOTHÉRAPEUTES
DU QUÉBEC

OUVERTURE
DES
INSCRIPTIONS
À LA FIN
MAI

24 SEPTEMBRE 2021

EN MODE VIRTUEL

Je
gagne...



je partage!

10 000 \$

*en prix à gagner
au total*

La Personnelle, l'assureur de groupe auto, habitation et entreprise choisi par des milliers de professionnels au Québec, vous offre la chance de gagner l'un des deux prix de 5 000 \$ comprenant chacun :

- + ♥ **2 500 \$ pour vous GÂTER**
- ♥ **2 500 \$ pour SOUTENIR UNE CAUSE ou un projet qui vous tient à cœur**



Ordre
des ergothérapeutes
du Québec



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise

Tarifs de groupe. Service unique.

POUR PARTICIPER ET POUR AVOIR PLUS DE DÉTAILS

Obtenez une soumission d'assurance auto,
habitation ou entreprise

1 888 476-8737

lapersonnelle.com/partage

Tirages les 21 mai et 3 décembre 2021.

**Déjà client? Nous vous avons inscrit au concours
pour vous remercier de votre confiance.**

Des questions concernant la tenue des dossiers?

Visitez le **Guide de la tenue des dossiers**
dans la section Publications
du site Web de l'Ordre.

[www.oeq.org/publications/documents-professionnels/
la-tenue-des-dossiers-en-ergotherapie/](http://www.oeq.org/publications/documents-professionnels/la-tenue-des-dossiers-en-ergotherapie/)

Bonnes pratiques, questions fréquentes,
explications, liens utiles...

Un outil à consulter fréquemment!



Ordre
des ergothérapeutes
du Québec